



François Frères
TONNELLERIE

Société Anonyme au capital de 8 672 000 euros
Divisé en 5 420 000 actions de 1,60 euro chacune
Siège social : 21190 Saint Romain (France)
515 620 441 RCS Beaune

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2007/2008

Sommaire

Le présent rapport financier annuel porte sur l'exercice se clôturant au 30 avril 2008 et est établi conformément aux dispositions des articles L.451-1-2 et suivants du Code Monétaire et financier et 221-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-4 IV du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est notamment disponible sur le site de notre société www.francoisfreres.com dans la rubrique « Informations réglementées ».

• Attestation du responsable	3
• Comptes consolidés.....	4
• Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	33
• Comptes sociaux.....	35
• Rapport Général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	55
• Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	57
• Honoraires des Commissaires aux comptes.....	60
• Rapport de Gestion.....	61
• Rapport du Président sur le contrôle interne.....	76
• Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne.....	84
• Document d'information annuel.....	86

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le Président du Directoire

Jérôme FRANCOIS

COMPTES CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE AU 30 AVRIL 2008

Actif (en milliers d'euros)	Note	30/04/2008	30/04/2007
		IFRS	IFRS
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	4,3	1 051	20
Ecart d'acquisition	4,2	11 268	10 061
Immobilisations incorporelles	4,1	12 319	10 081
Immobilisations corporelles	4,1	17 648	14 894
Impôts différés actifs	4,4	2 812	1 815
Autres actifs financiers		364	55
Total actif non courant		33 143	26 845
Actif courant			
Stocks et en-cours	4,5	97 671	88 359
Créances clients	4,6	26 587	20 609
Autres créances d'exploitation	4,6	2 862	3 368
Disponibilités	4,7	25 777	16 083
Total actif courant		152 897	128 419
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Total actif		186 040	155 264

BILAN CONSOLIDE AU 30 AVRIL 2008

Passif (en milliers d'euros)	Note	30/04/2008	30/04/2007
		IFRS	IFRS
Capitaux propres			
Capital social	4,8	8 672	8 672
Réserves consolidées		101 011	88 573
Ecart de conversion capitaux propres	4,8	(6 191)	(3 728)
Résultat consolidé		16 688	15 161
Ecart de conversion résultat		(211)	(15)
Total des capitaux propres du Groupe		119 969	108 663
Intérêts minoritaires réserves		988	954
Intérêts minoritaires résultat		122	106
Total capitaux propres		121 079	109 723
Passif non courant			
Provisions	4,9	775	601
Impôt différé passif	4,15	1 194	673
Dettes financières long terme	4,11 et 4,12	6 645	9 334
Engagements de retraite	4,10	385	355
Total Passif non courant		8 999	10 963
Passif courant			
Dettes fournisseurs		12 602	12 049
Autres dettes d'exploitation		8 863	6 599
Dettes financières court terme	4,11 et 4,12	34 497	15 930
Provisions	4,9	0	0
Total passif courant		55 962	34 578
Passifs non courants destinés à être cédés		0	0
Total passif courant et non courant		64 961	45 541
Total Passif		186 040	155 264

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Note	30/04/2008	30/04/2007
		Exerc. 12 mois IFRS	Exerc. 12 mois IFRS
En milliers d'euros			
Chiffre d'affaires		103 429	91 052
Production stockée		234	(642)
PRODUITS EXPLOITATION		103 663	90 410
Achats de matières et marchandises		(52 176)	(41 812)
Variation de stocks matières et marchandises		8 439	4 630
MARGE BRUTE		59 926	53 228
Autres achats et charges externes		(11 192)	(10 146)
VALEUR AJOUTEE		48 734	43 082
Subventions d'exploitation		0	13
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 385)	(1 342)
Charges de personnel		(18 638)	(16 801)
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION		28 711	24 952
Repr Prov et Transfert de charges	5,4	1 168	889
Autres produits		151	105
Dotations aux comptes d'amortissements		(1 697)	(1 447)
Dotations aux comptes de provisions	5,4	(1 607)	(728)
Autres charges de gestion courante		(16)	(67)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		26 710	23 704
Autres éléments d'exploitation	5,2	52	(122)
RESULTAT OPERATIONNEL DES ACTIVITES POURSUIVIES		26 762	23 582
Résultat Financier	5,3	(1 509)	(682)
RESULTAT AVANT IMPOT		25 253	22 900
Impôt sur les bénéfices	5,6 et 5,7	(8 443)	(7 633)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		16 810	15 267
RESULTAT DES ACTIVITES CEDEES		0	0
RESULTAT NET		16 810	15 267
dont Part du Groupe		16 688	15 161
dont Part des Minoritaires		122	106
Résultat par action	5,9		
de base (résultat net)		3,08	2,80
de base (résultat net des activités poursuivies)		3,08	2,80
dilué (résultat net)		3,08	2,80
dilué (résultat des activités poursuivies)		3,08	2,80

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE		
(En milliers d'euros)	30/04/2008	30/04/2007
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	16 810	15 267
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 585	1 547
Plus et moins value de cession	- 201	- 62
Badwill AFDS	- 27	
Quote-part de subvention d'investissement	- 29	- 24
Variation des impôts différés	- 698	- 541
Marge brute d'autofinancement	18 440	16 187
Variation de stocks	- 8 025	- 2 202
Variation du besoin en fonds de roulement	- 2 063	- 2 599
A. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE OU PROVENANT DE L'EXPLOITATION	8 352	11 386
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 3 715	- 3 036
Variation des immobilisations financières	- 299	- 35
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations	249	157
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de filiales	- 7 343	- 12 332
B. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	- 11 108	- 15 246
OPERATION DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		3 049
Dividendes versés aux actionnaires	- 2 710	- 1 984
Variation des dettes financières à court terme	19 241	1 154
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT	85	12 065
Remboursements d'emprunts à LMT	- 3 623	- 4 167
Variation des autres dettes financières	390	43
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement	34	5
C. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	13 417	10 165
D. INCIDENCE DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE	- 967	- 258
E. TRESORERIE A L'OUVERTURE	16 083	10 036
TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E)	25 777	16 083

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Attribuable aux actionnaires de la Société					Intérêts minoritaires		Total
	CAPITAL SOCIAL	RESERVES CONSOLIDEES	ECART CONV CAPITAUX PROPRES	RESULTAT CONSOLIDE	ECART CONV RESULTAT	INT. MINO RESERVES	INTERETS MINO RESULT	
1er mai 2005	8 352	66 034	-3 278	11 451	-28	536	85	83 152
AFFECTATION RESULTAT		11 451		-11 451		85	-85	
DIVIDENDES		-1 827						-1 827
RESULTAT 30/04/06				12 296			85	12 381
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			317			15		332
ECART CONVERSION REST N					-101			-101
ECART CONVERSION REST N-1		-28			28			
DIVERS N/S		-4				-2		-6
30-avr-06	8 352	75 626	-2 961	12 296	-101	634	85	93 931
AFFECTATION RESULTAT		12 296		-12 296		85	-85	
AUGMENTATION CAPITAL	320	2 729						3 049
DIVIDENDES		-1 984						-1 984
RESULTAT 30/04/07				15 161			106	15 267
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			-767			-19		-786
INTERETS MINO SUR ACQUISITION						467		467
RACHAT INTERETS MINO						-211		-211
ECART CONVERSION REST N					-15			-15
ECART CONVERSION REST N-1		-101			101			
DIVERS N/S		7				-2		5
30-avr-07	8 672	88 573	-3 728	15 161	-15	954	106	109 723
AFFECTATION RESULTAT		15 161		-15 161		106	-106	
DIVIDENDES		-2 710						-2 710
RESULTAT 30/04/08				16 688			122	16 810
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			-2 463			-70		-2 533
ECART CONVERSION REST N					-211			-211
ECART CONVERSION REST N-1		-15			15			
DIVERS N/S		2				-2		
30-avr-08	8 672	101 011	-6 191	16 688	-211	988	122	121 079

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Informations comptables

En date du 7 juillet 2008, le Directoire a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 30 avril 2008. François Frères est une société anonyme cotée immatriculée en France.

Note 1. Principes Comptables

1.1 GENERALITES

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice clos le 30 avril 2008 sont établis conformément aux « International Financial Reporting Standards » adoptées au niveau européen.

L'information financière au 30 avril 2008 est donc établie sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 30 avril 2008. Les nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur sur 2007 et 2008 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice.

Le groupe n'a enfin appliqué par anticipation aucune norme et interprétation applicables à compter du 1^{er} mai 2008.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.2 PRINCIPES COMPTABLES

1.2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dont le Groupe François détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des bénéfices de ses activités.

Les sociétés pour lesquelles le contrôle est partagé avec un partenaire, sont consolidées par intégration proportionnelle. Il s'agit du sous-groupe Trust (Trust International, Trust Hungary et Quercus) et de la société Arobois.

Les filiales sont consolidées à partir de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

La liste des sociétés consolidées figure à la note 2.1.

1.2.2 Elimination des opérations internes au groupe

Les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

1.2.3 Date d'arrêt des comptes

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de François Frères S.A. et ses filiales au 30 avril de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

1.2.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation François Frères. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro ont été convertis en euros en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan (hors capitaux propres)
- Taux historique pour les capitaux propres
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat

Les différences de conversion qui apparaissent au passif du bilan sont la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

Les taux des principales monnaies utilisées pour la consolidation des comptes étaient les suivants (€ contre devise) :

		Taux de clôture		Taux moyen	
		Avr. 2008	Avr. 2007	Avr. 2008	Avr. 2007
Etats-Unis	USD	1,5540	1,3605	1,4303	1,2881
Australie	AUD	1,6614	1,6427	1,640	1,6736
Hongrie	FT	253,32	246,286	251,03	259,783
Afrique du Sud	RD	11,8205	9,594	10,183	9,182
Nouvelle Zélande	NZD	1,999	1,839	1,881	1,922
Chine	HKD	12,11		10,97	
Ecosse	GBP	0,7902		0,7664	

1.2.5 Opérations en devise

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

1.2.6 Estimations du Groupe

L'établissement des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, implique d'effectuer des estimations et de retenir certaines hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les postes d'actifs et de passifs dont la valeur nette est susceptible d'être modifiée significativement par des changements dans les estimations faites par le Groupe sont les dépréciations d'actifs non financiers (note 4.2), les provisions et passifs éventuels (note 4.9), les engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 4.10), et la reconnaissance des impôts différés actifs (note 4.4).

1.3 REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES AUX DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

1.3.1 Immobilisations incorporelles

Les **écarts d'acquisition** représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et l'évaluation à la juste valeur de leurs actifs nets identifiés aux dates d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice. Le test de dépréciation est réalisé par UGT (Unités Génératrices de Trésorerie), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables, dans lesquelles les écarts d'acquisition ont été affectés. La valeur d'utilité de ces UGT est déterminée par la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat et est imputée en priorité à l'écart d'acquisition. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges. Les **frais de développement** sont immobilisés lorsque les projets permettent de générer individuellement des avantages économiques futurs probables. En application de cette norme, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'étude et de développement qui ne remplissent pas les conditions, sont enregistrés en charges au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les autres **immobilisations incorporelles** acquises ou créées par le groupe François sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été évaluées suite à une acquisition de titres de société consolidée. Ces évaluations à la juste valeur sont réalisées par des évaluateurs indépendants quand il en est jugé nécessaire.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le Groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels et de marques.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable, comme les logiciels sont amorties sur leur durée d'utilisation. Les durées d'utilité constatées sur les logiciels varient de 3 à 5 ans.

Les marques considérées comme à durée d'utilité indéfinie, ne sont pas amorties. Leur durée d'utilité est néanmoins réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée.

Les valeurs comptables des actifs non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, qui consiste à comparer leur valeur recouvrable et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat. Les immobilisations incorporelles amortissables font également l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. La méthode utilisée pour apprécier la valeur d'utilité des actifs incorporels est basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

1.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été acquises suite à un regroupement d'entreprises diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation ultérieure.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est décomposé entre éléments de durées d'utilités différentes, chaque composant étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés à l'intérieur du groupe (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion):

POSTE COMPTABLE	MODE	DUREE
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Ces durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des actifs corporels ou unités génératrices de trésorerie auxquels appartiennent les actifs est comparée à la valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

Le crédit-bail n'est pas un moyen de financement utilisé de manière significative par les sociétés du Groupe.

1.3.3 Stocks et en-cours

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré. Les produits finis ont été valorisés à leur coût de production.

Les marges figurant dans les stocks de marchandises des filiales ont été éliminées.

Les stocks de matières premières et de produits finis sont dépréciés si leur valeur de revente est inférieure à leur valeur comptable.

1.3.4 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances font l'objet d'une analyse individuelle. Une provision est constituée en fonction du risque estimé.

1.3.5 Impôts différés

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre la comptabilisation des charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal, ainsi que la fiscalité latente afférente aux réévaluations effectuées lors des acquisitions (le cas échéant).

Ils reflètent également les différences temporaires dégagées par certains retraitements de consolidation, effectués en vue d'harmoniser les règles d'évaluation des comptes des différentes filiales.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise une méthode de report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation à la valeur actuelle.

Les comptes consolidés du Groupe François enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- de la constatation d'un écart de conversion sur un terrain,
- de la comptabilisation des engagements de retraite,
- de l'élimination du profit interne inclus dans les stocks des filiales à la clôture de l'exercice.

1.3.6 Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à terme dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

1.3.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en « produits constatés d'avance ». Elles sont reprises au compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

1.3.8 Provisions réglementées

Les provisions pour hausse de prix sont annulées.

1.3.9 Provisions pour risques

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques.

1.3.10 Provisions pour engagements de retraite

Le Groupe a souscrit, au cours de l'exercice 2000/2001 pour les sociétés françaises, une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Le montant versé (152 K€) avait été comptabilisé en charge exceptionnelle pour la fraction relative aux exercices précédents (137 K€) et en charge d'exploitation pour la prime relative à l'exercice (16 K€).

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font désormais l'objet d'une provision.

Le Groupe comptabilise ses engagements de retraite ou assimilés conformément à la norme IAS 19 « Avantages du Personnel ». Le coût des indemnités de départ est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence

dans l'entreprise à la date de départ en retraite et en fonction des législations des différents pays dans lesquels le Groupe François est présent. Le calcul repose sur une mesure actuarielle et prospective intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel, d'évolution des salaires et de rentabilité des placements à long terme et des conditions économiques propres à chaque pays. Pour les indemnités de départ à la retraite, le calcul est effectué en projetant la charge sur la durée totale de la vie active du salarié dans le Groupe François. Les provisions figurant au passif sont nettes des versements effectués auprès d'organismes extérieurs de gestion de ces engagements.

Pour les régimes à **cotisations définies**, le Groupe verse des primes à un organisme externe. Ces cotisations sont comptabilisées en charge lorsqu'un employé a rendu des services en échange de ces cotisations.

Pour les régimes à **prestations définies**, la méthode actuarielle utilisée pour valoriser l'engagement net est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation est valorisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Les écarts actuariels sont amortis au compte de résultat à partir de l'exercice suivant leur constatation pour la partie excédant un corridor fixé à 10% du montant le plus élevé entre les obligations et la juste valeur des actifs de préfinancement, sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires (méthode dite du « corridor »). **Le calcul est effectué par des actuaires indépendants qualifiés.**

1.3.11 Provisions pour litiges

Elles sont constituées à la clôture de l'exercice pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Elles sont déterminées au mieux de la connaissance des risques encourus et de leur caractère probable et sont affectées à des risques précis.

1.3.12 Emprunts

Les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts de mise en place.

1.3.13 Instruments financiers

La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives.

Le Groupe François utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risque de change

Le risque global du Groupe est un risque export net en dollar américain. Le Groupe gère son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant en place des couvertures qui peuvent être des opérations à terme ou des produits optionnels.

Risque de taux

Le Groupe gère le risque de taux de manière centralisée en ayant recours à des SWAP ou tout autre produit optionnel en fonction de la tendance des marchés.

Comptabilisation

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture sur des devises étrangères et sur les taux d'intérêts pour couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change et de taux. Ces instruments financiers dérivés sont, conformément aux normes, évalués et comptabilisés au bilan à leur juste valeur (si leur montant est significatif).

1.3.14 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est constitué par la somme des ventes des sociétés consolidées à des tiers étrangers au Groupe, les mouvements internes étant éliminés.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux et des escomptes. Les coûts de transport et autres frais facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires. Les coûts de transports supportés par le Groupe sont inclus dans les charges externes.

1.3.15 Engagements donnés

Le groupe n'est pas lié par un contrat d'achats de merrains ou de grumes.

1.3.16 Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription d'actions.

1.3.17 Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins values de cessions d'actifs ;
- des coûts liés à des plans de restructuration ;
- des pertes de valeur d'actifs y compris des goodwill ;
- des litiges et autres pertes, profits et variations de provisions couvrant des événements très exceptionnels et matériels ;
- des produits et charges financiers ;
- des impôts ;
- du résultat net des sociétés mises en équivalence.

1.3.18 Résultat financier

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres passifs financiers et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- l'effet d'actualisation des provisions (hors avantages du personnel) ;
- la variation des instruments financiers ;
- le résultat de change sur opérations financières.

Note 2. Périmètre de consolidation

2.1 SOCIETES CONSOLIDEES

SOCIETE	PAYS	SIEGE SOCIAL	% DET	% INTERE T	METHO DE
TONNELLERIE FRANCOIS	Française	ST ROMAIN			
TONNELLERIE DEMPTOS	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
BOUYOUD	Française	ST SAUVEUR	100%	100%	IG
TRONCAIS BOIS MERRAINS	Française	URCAY	100%	100%	IG
TREUIL	Française	BRIVE	100%	100%	IG
FOUDRERIE JOSEPH FRANCOIS	Française	BRIVE	100%	100%	IG
BOUYOUD DISTRIBUTION	Française	BRIVE	100%	100%	IG
SOGIBOIS	Française	ST ANDRE DE C	100%	100%	IG
LAGREZE	Française	LES ESSEINTES	100%	100%	IG
FRANCOIS FRERES MANAGEMENT	Française	SAINT ROMAIN	100%	100%	IG
DEMPTOS NAPA	Américaine	NAPA	95.04%	95.04%	IG
FRANCOIS INC	Américaine	SAN FRANCISCO	100%	100%	IG
DEMPTOS ESPANA	Espagnole	LOGRONO	100%	100%	IG
TRUST INTERNATIONAL	Américaine	PALM BEACH	50%	50%	IP
TRUST HONGRIE	Hongroise	SZIGETVAR	50%	50%	IP
DEMPTOS SOUTH AFRICA	Sud Africaine	PAARL	100%	100%	IG
AP JOHN	Australienne	TANUNDA	95%	95%	IG
QUERCUS LLC	Américaine	PALM BEACH	50%	25%	IP
TONNELLERIE PROVENCALE	Française	LALONDE	100%	100%	IG
SCI LUZANNE	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
CLASSIC OAK NZ	Néo-zélandaise	WELLINGTON	100%	100%	IG
CLASSIC OAK AUS	Australienne	BELROSE	100%	100%	IG
NV CONSEILS	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
AROBOIS	Française	GAGNAC/CERE	50%	50%	IP
DEMPTOS YANTAI	Chinoise	PENGLAI	100%	100%	IG
DEMPTOS Limited	Ecossaise	CRAIGELLACHIE	100%	100%	IG
SPEYSIDE Cooperage	Ecossaise	CRAIGELLACHIE	100%	100%	IG

IG = Intégration Globale

IP = Intégration Proportionnelle

2.2 EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 1^{er} janvier 2008, Une holding a été créée en Ecosse (DEMPTOS LIMITED) pour acquérir 100 % de SPEYSIDE Cooperage, leader en fournitures de futs à whisky.

L'affectation de l'écart d'acquisition et la valorisation à la juste valeur des actifs nets acquis ont été réalisées sur le début de l'année 2008.

Les actifs nets acquis et les écarts d'acquisition au 1^{er} janvier 2008 sont détaillés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	
Montant versé en numéraire	10 746
Coûts directs liés à l'acquisition	130
Total du prix d'acquisition	10 876
Juste valeur des actifs nets acquis	(9 383)
Ecart de conversion	(102)
Ecart d'acquisition Speyside au 30 avril 2008 (note 4.2)	1 391

Par ailleurs, les autres événements suivants ont affecté le périmètre de consolidation :

- Acquisition de 50% de AROBOIS, société spécialisée dans la fabrication de produits de boisage du vin,
- Acquisition de 50% de DEMPTOS SOUTH AFRICA, société de distribution, qui porte la participation du Groupe à 100%,
- Acquisition de 100% de NV CONSEILS, société de recherche sur le vin,
- Création d'une tonnellerie en Chine à savoir la société DEMPTOS YANTAI,

Note 3. Information sectorielle

Le Groupe a retenu le secteur d'activité comme secteur primaire et le secteur géographique comme secteur secondaire.

3.1 INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Le Groupe François exerce 2 grands types d'activités :

- la tonnellerie,
- la merranderie.

Le pôle merranderie vend sa production aux tonnellerie du Groupe. Ce secteur peut être regroupé avec la tonnellerie (intégration verticale).

Les autres activités du Groupe (foudrerie, produits de boisage ...), demeurant mineures par rapport à la tonnellerie, n'ont pas à être présentées séparément.

La nouvelle activité « fut whisky » fait partie intégrante de l'activité tonnellerie.

Le Groupe François n'a pas à présenter d'information particulière par secteur d'activité.

3.2 INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Ventes externes

(en milliers d'euros)	30/04/2008	30/04/2007
France	15 929	15 061
USA	36 529	35 517
Autres zones	50 971	40 474
TOTAL	103 429	91 052

Immobilisations nettes

(en milliers d'euros)	30/04/2008	30/04/2007
France	11 081	9 419
USA	3 377	3 541
Autres zones	15 873	12 070
TOTAL	30 331	25 030

Note 4. Compléments sur le bilan consolidé (en milliers d'euros)

4.1 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	30/04/07	Var Périmètre	Var change	Acquisitions	Diminutions	30/04/08
Immobilisations incorporelles						
Ecart acquisition	12 969	1 747	(594)			14 122
Autres	166	11		1 044	(42)	1 179
Total	13 135	1 758	(594)	1 044	(42)	15 301
Immobilisations corporelles						
Terrains	4 322	273	(39)	286		4 842
Constructions	12 661	1 613	(479)	302		14 097
Autres immobilisations	12 256	2 865	(434)	1 849	(438)	16 098
Immobilisations en cours	55			244	(10)	289
Total	29 294	4 751	(952)	2 681	(448)	35 326
Total des valeurs brutes	42 429	6 509	(1 546)	3 725	(490)	50 627

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	30/04/07	Var Périmètre	Var change	Augmentations	Diminutions	30/04/08
Immobilisations incorporelles						
Ecart acquisition	2 908		(54)			2 854
Autres	146	4	(1)	21	(42)	128
Total	3 054	4	(55)	21	(42)	2 982
Immobilisations corporelles						
Terrains	493			53		546
Constructions	5 773	507	(137)	455		6 598
Autres immobilisations	8 134	1 873	(259)	1	(390)	10 534
				176		
Total	14 400	2 380	(396)	1 684	(390)	17 678
Total des amortissements	17 454	2 384	(451)	1 705	(432)	20 660

VALEURS NETTES (en milliers d'euros)	30/04/07	Var Périmètre	Var change	Acquisitions nets dotations	Diminutions	30/04/08
Immobilisations incorporelles						
	10 081	1 754	(539)	1 023		12 319
Immobilisations Corporelles						
	14 894	2 371	(556)	997	(58)	17 648
Total des valeurs nettes	24 975	4 125	(1 095)	2 020	(58)	29 967

4.2 ECARTS D'ACQUISITION

Le détail des écarts d'acquisition est le suivant :

	Année d'acquisition	Valeur nette (en milliers d'euros)
Demptos	1993	0
Treuil	1997	106
Sogibois	1999 et 2002	1 437
Trust Intern	2000	563
Ap John	2001 et 2006	3 770
Tonn.Prov.	2004	93
Classic Oak	2006	2 206
Classic NZ	2006	1 344
Demptos Espagne	2006	151
Arobois	2007	205
NV Conseils	2007	2
Speyside	2008	1 391
Total		11 268

Les principales acquisitions de l'exercice concernent Speyside et Arobois.

Les survaleurs sont affectées aux unités génératrices de trésorerie du groupe qui sont identifiées en fonction de la division à laquelle est rattachée chaque unité du groupe. Des tests de perte de valeur ont été réalisés à l'occasion de la clôture des comptes 2008, sur la base de la valeur d'utilité déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces tests ont conclu à l'absence de dépréciation à constater sur les survaleurs.

4.3 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles dont le montant net s'élève à 1 051 K€ sont principalement composées de marques (1 022 K€) et de logiciels (29 K€).

4.4 IMPOTS DIFFERES ACTIF (en milliers d'euros)

Impôt différé sur marges en stock	2 585
Impôt différé sur comptes Demptos S.Africa	4
Impôt différé sur comptes DNC	53
Impôt différé sur engagements de retraite	91
Impôt différé sur comptes FINC	25
Impôt différé sur provisions pour charges	51
Impôt différé sur charges à payer	3
	<u>2 812</u>

4.5 STOCKS

(en milliers d'euros)	30/04/2008	30/04/2007
Matières premières	92 571	82 890
Produits finis	12 007	8 872
Marchandises	1 514	2 069
STOCKS BRUTS	106 092	93 831
Elimination marge en stock	(7 649)	(4 589)
STOCKS BRUTS APRES MARGE EN STOCK	98 443	89 242
Provision pour dépréciation des stocks	(772)	(883)
STOCKS NETS	97 671	88 359

Les stocks de merrains et grumes (marges en stock éliminées et avant dépréciation des stocks) s'élèvent à 84 791 K€.

4.6 CREANCES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	30/04/2008	30/04/2007
Créances clients	27 934	21 162
Provisions pour clients douteux	(1 347)	(553)
CLIENTS NETS	26 587	20 609
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 862	3 368

Au 30/04/2008, les autres créances d'exploitation sont principalement constituées de créances fiscales et de charges constatées d'avance.

4.7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	30/04/2008	30/04/2007
Disponibilités et placements monétaires à court terme	25 777	16 083
Financements à court terme (note 4.11)	(30 039)	(11 136)
Trésorerie et équivalents de trésorerie net	(4 262)	4 947

4.8 CAPITAL EMIS ET RESERVES

Le **capital social** du Groupe est fixé à la somme de 8 672 000 euros. Il est divisé en 5 420 000 actions de 1,60€ de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

La rubrique **écarts de conversion** est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les variations de l'écart de conversion proviennent principalement des fluctuations du cours du dollar américain.

(en milliers d'euros)	30/04/2008	30/04/2007
USD	(7 800)	(5 213)
FORINT	1 545	1 168
Autres Devises	64	317
ECART DE CONVERSION CAPITAUX PROPRES	(6 191)	(3 728)

4.9 PROVISIONS POUR CHARGES

(en milliers d'euros)	30/04/2007	Augmentations	Diminutions	30/04/2008
Litiges	601	211	37	775
TOTAL	601	211	37	775

La part à plus d'un an (passifs non courants) des provisions s'élève à 775 K€ et correspond principalement à une provision pour litige.

4.10 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

(en milliers d'euros)	30/04/2007	Var périmètre	Augment	Diminutions	30/04/2008
Provisions pour Engagements de retraite	355	2	28		385
TOTAL	355	2	28		385

La provision est nette des versements effectués auprès d'organismes extérieurs de gestion de ces engagements. Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants.

4.11 MOUVEMENTS DES DETTES FINANCIERES

(en milliers d'euros)	30/04/2007	Augment	Diminutions	30/04/2008
Emprunts à long et moyen terme	12 934	212	3 623	9 523
Concours bancaires	11 136	24 038	5 135	30 039
Intérêts courus sur dettes financières	38	40	38	40
S/Total dettes financières bancaires	24 108	24 290	8 796	39 602
Emprunts et dettes financières divers	1 156	804	420	1 540
TOTAL	25 264	25 094	9 216	41 142

Emprunts et dettes financières divers :	1 540 K€, dont
• participation des salariés	508
• avance partenaires Trust International	373
• crédit vendeur (Speyside)	569
• divers	90

Emprunts à long et moyen terme :	9 523 K€, dont
• taux variable	8 705
• taux fixe	818

4.12 ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES

(en milliers d'euros)	30/04/2008	30/04/2007
A moins d'un an	34 497	15 930
Entre un et cinq ans	6 639	9 334
A plus de cinq ans	6	0
TOTAL	41 142	25 264

4.13 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur d'un instrument financier, provoquées par des variations dans les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours de bourse. La Société est soumise au risque de marché résultant uniquement de variations dans les taux de change ou les taux d'intérêt.

Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

La dette de la Société est principalement contractée à taux flottants et libellée en euros, en dollars américains et en Livre Sterling. La politique du groupe vise à réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt. La gestion de ces risques fait l'objet d'un suivi centralisé au niveau du Groupe qui permet de définir les grandes orientations en matière de couverture. Celles-ci sont négociées sur les marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang. Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risques liés à la fluctuation des taux de change

Le Groupe réalise une partie importante de son chiffre d'affaires en devises étrangères, notamment en dollars américains. Le Groupe présente ses états financiers consolidés uniquement en euros. Pour ce faire, l'ensemble des éléments financiers libellés dans une devise autre que l'euro doit être converti en euros au taux de change alors en vigueur. Par conséquent, les fluctuations des taux de change ont un impact sur la valorisation desdits éléments financiers dans les comptes consolidés du Groupe et ce, même si cette valorisation n'est pas modifiée dans la devise d'origine. Ainsi, une appréciation de l'euro par rapport aux autres devises peut entraîner une baisse des revenus ou des actifs des sociétés du Groupe dont les comptes sont en devises étrangères.

Les sociétés du Groupe François sont également exposées au risque de fluctuation des taux de change à chaque fois qu'elles réalisent des opérations en devises étrangères. Pour minimiser le risque de change né de l'activité commerciale du groupe, les sociétés opérationnelles facturent ou sont facturées, dans la mesure du possible, dans leur devise fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, le risque de change éventuel fait l'objet d'une décision de couverture au cas par cas. La gestion de ce risque de change de transaction est centralisée au niveau du groupe. En raison de la volatilité des taux de change, le groupe François peut ne pas être en mesure de gérer de manière efficace ces risques liés à la fluctuation des taux de change. Bien que les sociétés opérationnelles du groupe disposent, au cas par cas, d'instruments de couverture du risque de change, la Société ne peut garantir que les fluctuations des taux de change n'aient pas de conséquences négatives sur son chiffre d'affaires et ses résultats.

Risque de liquidité de la dette

Compte tenu de la structure financière très saine du groupe François, il n'existe aucun risque de liquidité de la dette. L'endettement financier net ne représente, en effet, que 13% des capitaux propres consolidés du Groupe.

4.14 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'endettement à long terme est majoritairement à taux variable et concerne l'emprunt souscrit pour l'acquisition de AP JOHN et CLASSIC. Le Groupe escompte sur un remboursement anticipé de cet emprunt qui motive l'absence de couverture.

L'endettement à court terme est à taux variable et ne fait pas l'objet de couverture de taux.

4.15 IMPOTS DIFFERES PASSIF

Impôt différé sur écart d'évaluation terrain Luzanne	658
Impôt différé sur frais acquisition Titres	47
Impôt différé sur provision pour hausse de prix	26
Impôt différé sur comptes Speyside	201
Impôt différé sur charge en social immobilisée en conso	<u>262</u>
	1 194

Note 5. Compléments sur le résultat consolidé (en milliers d'euros)

5.1 VARIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La variation du chiffre d'affaires 2008 par rapport à 2007 est de + 12 377 K€, soit + 13,6 %.

Cette progression peut se décomposer de la façon suivante :

- effet variation de périmètre : 9 121 K€
- effet variation de change : (2 303) K€
- effet à périmètre et taux de change constant : 5 559 K€

5.2 AUTRES ELEMENTS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	30/04/2008	30/04/2007
Résultat de cession d'actif	201	62
Quote-part Subvention d'investissement	29	24
Produits nets sur exercices antérieurs	6	(40)
Dotations ou reprises nettes aux provisions sur événements exceptionnels	(183)	(165)
Badwill Afrique du Sud	27	
Pénalités	(19)	
Autres	(9)	(3)
AUTRES ELEMENTS D'EXPLOITATION	52	(122)

5.3 RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	30/04/2008	30/04/2007
Intérêts et assimilés	769	586
Gains de change	396	687
Autres produits financiers	110	84
PRODUITS FINANCIERS	1 275	1 357
Intérêts et assimilés	1 591	1 201
Pertes change	1 193	838
CHARGES FINANCIERES	(2 784)	(2 039)
RESULTAT FINANCIER	(1 509)	(682)

5.4 DETAIL DES DOTATIONS ET DES REPRISES DE PROVISION D'EXPLOITATION

Dépréciation des stocks	611
Dépréciation des créances clients	967
Engagements de retraite	29
Total Dotations aux provisions	1 607
Dépréciation des créances clients	169
Dépréciation des stocks	719
Provisions pour risques	20
Transferts de charges	257
Divers	3
Total Rep prov et transfert de charges	1 168

5.5 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Au 30 avril 2008, aucun plan d'options n'est en-cours.

5.6 VENTILATION PAR NATURE DE LA CHARGE D'IMPOT

(en milliers d'euros)	30 avril 2008	30 avril 2007
Impôt courant	(9 141)	(8 174)
Impôt différé	698	541
Total	(8 443)	(7 633)

5.7 PREUVE D'IMPOT ET TAUX EFFECTIF D'IMPOT

Le taux effectif d'impôt sur le résultat passe de 33,3% au 30 avril 2007 à 33,4% au 30 avril 2008.

(en milliers d'euros)	30/04/2008	30/04/2007
Résultat avant effet goodwill et avant impôt	25 253	22 900
Impôt théorique (à 33,33%)	8 418	7 633
Contribution 3,3%	99	94
Crédit d'impôt recherche, mécénat et apprenti	(69)	(36)
Gain sur pertes fiscales antérieures utilisées	(17)	(9)
Effets des différences de taux dans les pays d'implantation	(73)	(102)
Autres différences et différences permanentes	85	53
Impôt comptabilisé	8 443	7 633

5.8 RESULTAT DES ACTIVITES CEDEES

Aucune activité n'a été cédée ou abandonnée au cours des deux derniers exercices.

5.9 RESULTATS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions potentielles dilutives en actions.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

<i>(en milliers d'euros ou nombre d'actions)</i>	30/04/2008	30/04/2007
Activités poursuivies et cédées		
Résultat net pour le calcul du résultat de base par action	16 688	15 161
Résultat des activités cédées		
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	5 420 000	5 420 000
Effet de la dilution (options d'achat d'actions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ajusté pour le résultat dilué par action	5 420 000	5 420 000
Résultat de base par actions (euros)	3,08	2,80
Résultat de base par action des activités poursuivies (euros)	3,08	2,80
Résultat dilué par actions (euros)	3,08	2,80
Résultat dilué par actions des activités poursuivies (euros)	3,08	2,80

5.10 DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES

Les dividendes versés en 2007 au titre de l'exercice clos le 30 avril 2007 ont été de 2 710 milliers d'euros, soit 0,50 euro par action, et ont été mis en paiement le 9 novembre 2007.

Au titre de l'exercice 2008, le Directoire a décidé de proposer aux actionnaires de la Société un dividende de 0,60 euro pour chacune des actions composant le capital social, soit 3 252 milliers d'euros et de procéder à la mise en paiement à la date du 7 novembre 2008. Ce dividende n'est pas reconnu comme passif au 30 avril 2008.

Note 6. Autres informations

6.1 EFFECTIF MOYEN

	30/04/2008	30/04/2007
Marketing, Commercial, administratif	96	84
Production	438	371
EFFECTIF GROUPE	534	455

Les effectifs de Trust Hungary , Trust International et Arobois sont intégrés à 50%.

6.2 CONTRATS DE LOCATION

Les charges de crédit bail n'étant pas significatives, elles ne font pas l'objet d'un retraitement.

6.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés par les sociétés du Groupe sont peu significatifs eu égard à la taille du Groupe François.

6.4 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations, directes et indirectes, de toute nature perçues des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe par les membres de direction (Conseil de Surveillance et Directoire) du Groupe François, s'est élevé à 491 K€ pour l'exercice 30 avril 2008 et 552 K€ pour l'exercice 30 avril 2007.

6.5 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A ce jour, il n'est survenu aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice susceptible d'affecter la situation financière du Groupe François.

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice : 1^{er} mai 2007 - 30 avril 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3.3 de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des stocks au sein du groupe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et principes de valorisation précisés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Dijon, le 28 juillet 2008
Les Commissaires aux Comptes

GR AUDIT

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Représentée par Christophe ROCARD

Représentée par Eric GABORIAUD

COMPTES SOCIAUX

BILAN SOCIETE MERE
(en milliers d'euros)

BILAN ACTIF AU 30 AVRIL 2008

	2008			2007
	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Concessions, brevets	39	35	4	2
Terrains	440	0	440	353
Constructions	2 792	1 776	1 016	1 131
Matériel et outillage industriels	1 531	949	582	126
Autres immobilisations corporelles	296	208	88	45
Immobilisations en cours	9	0	9	8
Titres de participation	22 029	374	21 655	21 655
Prêts	3	0	3	3
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Total de l'actif immobilisé	27 139	3 342	23 797	23 323
ACTIF CIRCULANT ET REGULARISATION ACTIF				
Stocks matières premières	16 323		16 323	12 141
En-cours de production de biens	31		31	30
Stocks produits finis	415		415	304
Stocks marchandises	38		38	598
Avances et acomptes versés	51		51	67
Clients et comptes rattachés	8 966	941	8 025	7 056
Autres créances	20 115		20 115	11 758
Disponibilités	13 288		13 288	4 421
Charges constatées d'avance	143		143	591
Ecart conversion actif	35		35	0
Total de l'actif circulant	59 405	941	58 464	36 966
TOTAL DE L'ACTIF	86 544	4 283	82 261	60 289

BILAN SOCIETE MERE
(en milliers d' euros)

BILAN PASSIF AU 30 AVRIL 2008

	2008	2007
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	8 672	8 672
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 133	3 133
Réserve légale	913	913
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	15 478	12 878
Résultat de l'exercice	4 805	5 310
Subventions d'investissements	2	2
Provisions réglementées	74	0
Total capitaux propres	33 077	30 908
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	35	0
Provisions pour charges	354	422
Total provisions pour risques et charges	389	422
DETTES ET REGULARISATION PASSIF		
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit	39 932	20 524
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Avances et acomptes reçus	1	16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 758	4 668
Dettes fiscales et sociales	846	1 723
Autres dettes	3 258	2 028
Produits constatés d'avance	0	0
Total des dettes	48 795	28 959
TOTAL DU PASSIF	82 261	60 289

COMPTE DE RESULTAT SOCIETE MERE AU 30 AVRIL 2008

(en milliers d' euros)

	Montants au 30/04/2008 Exerc. 12 mois	%	Montants au 30/04/2007 Exerc. 12 mois	%
Chiffre d'affaires hors taxes	32 416	100,0%	31 927	100,0%
Production stockée	325	1,0%	(609)	-1,9%
Production immobilisée	30	0,1%	29	0,1%
Produits d'exploitation	32 771	101,1%	31 347	98,2%
Achats de matières et marchandises	(11 636)	-35,9%	(11 309)	-35,4%
Variation de stocks marchandises	(61)	-0,2%	207	0,6%
Achats de matières premières	(11 216)	-34,6%	(8 377)	-26,2%
Variation de stocks matières premières	4 181	12,9%	982	3,1%
Marge brute	14 039	43,3%	12 850	40,2%
Autres achats et charges externes	(3 155)	-9,7%	(3 120)	-9,8%
Valeur ajoutée	10 884	33,6%	9 730	30,5%
Subventions d'exploitation	0	0,0%	0	0,0%
Impôts, taxes et versements assimilés	(323)	-1,0%	(314)	-1,0%
Charges de personnel	(2 235)	-6,9%	(2 125)	-6,7%
Excédent brut d'exploitation	8 326	25,7%	7 291	22,8%
Produits divers, reprises de provisions	198	0,6%	57	0,2%
Dotations aux comptes d'amortissements	(324)	-1,0%	(238)	-0,7%
Dotations aux comptes de provisions	(815)	-2,5%	(135)	-0,4%
Autres charges de gestion courante	(3)	0,0%	(3)	0,0%
Résultat d'exploitation	7 382	22,8%	6 972	21,8%
Produits financiers	892	2,8%	1 752	5,5%
Charges financières	(1 307)	-4,0%	(881)	-2,8%
Résultat financier	(415)	-1,3%	871	2,7%
Résultat courant avant impôt	6 967	21,5%	7 843	24,6%
Produits exceptionnels	772	2,4%	736	2,3%
Charges exceptionnelles	(151)	-0,5%	(795)	-2,5%
Interessement	(216)	-0,7%	(265)	-0,8%
Impôt sur les bénéfices	(2 567)	-7,9%	(2 209)	-6,9%
RESULTAT NET COMPTABLE	4 805	14,8%	5 310	16,6%

TABLEAU DE FINANCEMENT SOCIETE MERE

(En milliers d'Euros)

	30/04/2008	30/04/2007
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	4 805	5 310
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
-Amortissements et provisions (dotations et reprises)	1 099	375
-Variation de stocks	-3 733	-580
-Plus ou moins value de cessions d'immobilisations	-203	-2
-Subventions réintégréés au résultat	0	0
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur les opérations d'exploitation ou augmentation du besoin en fonds de roulement	-2 165	-1 500
A. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE OU PROVENANT DE L'EXPLOITATION	-197	3 603
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	-6	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	-808	-168
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	0	-11 646
Décaissements provenant de l'octroi de prêts et de dépôts	0	0
Encaissements résultants de la cession d'immobilisations corporelles	211	3
Encaissements résultants de la cession d'immobilisations financières	0	713
Encaissements résultants du remboursement de prêts et de dépôts	0	0
B. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-603	-11 098
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	0	3 049
Dividendes versés aux actionnaires	-2 710	-1 984
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT	0	12 000
Remboursements d'emprunts à LMT	-3 190	-2 793
Variation des comptes courants d'associé ou du groupe y compris compte courant intégration fiscale	-2 587	29
Variation des autres dettes financières	0	38
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement	0	0
C. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	-8 487	10 339
E. DETTE FINANCIERE NETTE A COURT TERME A L'OUVERTURE	4 329	1 485
TRESORERIE OU DETTE FINANCIERE NETTE A COURT TERME A LA CLOTURE (A+B+C+D)	-4 958	4 329

Les C/C reflétant les besoins et excédents de trésorerie des filiales centralisées ont été neutralisés par la dette nette à court terme. De ce fait, la dette nette à court terme représente l'excédent de FRANCOIS FRERES uniquement.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la société François Frères de l'exercice clos le 30 avril 2008.

Note 1 Règles et méthodes comptables

1.1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Lorsque les textes en vigueur offrent un choix sur les principes comptables et méthodes d'évaluation à appliquer à certains postes, il est fait mention du choix.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
Seules les informations significatives sont indiquées.

1.2 Méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels :

1.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

En vertu des règlements 2002-10 et 2004-06 du CRC, les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties sur les durées d'utilisation de leurs composants. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés par la société (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion):

POSTE COMPTABLE	MODE	DUREE
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans
Agencement et aménagement des constructions	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Le crédit-bail n'est pas un moyen de financement utilisé de manière significative par la société.

1.2.2 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à leur coût d'acquisition.

Les frais afférents à l'acquisition des titres sont maintenus en charge lorsqu'ils sont encourus.

A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

1.2.3 Stocks et en-cours

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré.

Les produits finis et en-cours ont été valorisés à leur coût de production.

1.2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

1.2.5 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

1.2.6 Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en capitaux propres.

Elles sont réintégrées au résultat selon les modalités identiques au plan d'amortissement des immobilisations qu'elles financent. Dans le cas d'immobilisations non amortissables, elles sont réintégrées sur une période de 5 à 10 ans selon le type d'immobilisation.

1.2.7 Indemnités de départ en retraite

La société a souscrit au cours de l'exercice 2000/2001 une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Une somme de 47 K€ avait été affectée au plan d'épargne retraite.

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font l'objet d'une information dans l'annexe en engagements hors bilan.

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice selon les dispositions de la convention collective. Ils tiennent compte de l'ancienneté de chaque salarié, de la table de mortalité et d'un abattement correspondant au turnover des effectifs. L'engagement a été évalué en incluant des charges sociales.

1.2.8 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

1.2.9 Intégration fiscale

Au 1^{er} mai 1997, la société François Frères s'est constituée société tête de groupe dans le cadre du régime fiscal de groupe. Pour l'exercice 2005, seule la société Tronçais Bois Merrains était intégrée fiscalement. A compter de l'exercice 2006, les sociétés Treuil et Foudrerie François sont rentrées dans le périmètre d'intégration fiscale de François Frères.

Chaque société du Groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale. La société mère François Frères enregistre en résultat toutes les économies et charges d'impôts résultant de l'intégration fiscale.

Pour se conformer à l'avis du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité du 2 mars 2005, François Frères a réduit au 30 avril 2008 la provision pour impôt pour la porter à 354 K€. Ce montant correspond à l'économie d'impôt réalisé par la société mère sur des déficits réalisés par les filiales que la société mère devra leur restituer.

1.2.10 Gestion de trésorerie centralisée

Depuis 2001, La société François Frères a mis en place un contrat de gestion centralisée de trésorerie avec la Société Générale.

Ce contrat a pour objet de centraliser la trésorerie des filiales et sous-filiales françaises de François Frères sur un compte unique intitulé « compte pivot centralisateur » et tenu par François Frères. De ce fait, l'ensemble des utilisations et excédents de trésorerie de ces sociétés sont fusionnés sur ce compte et le calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs est réalisé par la banque sur ce solde fusionné.

François Frères est ainsi devenu le collecteur ou placeur de fonds pour le compte de ses filiales. Les positions débitrices ou créditrices de chaque société vis-à-vis de François Frères sont enregistrées dans des comptes de classe 451.

L'objectif de ce système est de rationaliser et d'unifier les frais financiers du groupe.

Note 2 Compléments sur le bilan (en milliers d'euros)

2.1 Tableau de variation des immobilisations sur l'exercice 2007/2008

	30/04/07	Augmentations	Diminutions	30/04/08
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorp.	33	6		39
Total	33	6		39
Immobilisations corporelles				
Terrains	353	87		440
Constructions	2 765	27		2 792
Autres immobilisations	1 341	693	207	1 827
Immobilisations en cours	8	5	4	9
Total	4 467	812	211	5 068
Immobilisations financières				
Autres participations	22 029			22 029
Dépôts et cautionnements	3			3
Prêts	0			0
Total	22 032			22 032
Total des valeurs brutes	26 532	818	211	27 139

2.2 Tableau des amortissements sur l'exercice 2007/2008

	30/04/07	Augmentations	Diminutions	30/04/08
Immobilisations Incorporelles				
Autres immobilisations incorp.	31	4		35
Total	31	4		35
Immobilisations Corporelles				
Constructions	1 634	142		1 776
Autres	1 170	186	199	1 157
Total	2 804	328	199	2 933
Total des amortissements	2 835	332	199	2 968

Il faut noter que la dotation aux amortissements de l'exercice est répartie à hauteur de 9 K€ en résultat exceptionnel (redressement fiscal) et de 323 K€ en résultat d'exploitation.

2.3 Provision sur immobilisations financières

Le montant de cette provision, de 374 K€, concerne les titres de Tronçais Bois Merrains.

2.4 Stocks au 30 avril 2008

	30/04/2008	30/04/2007
Matières premières	16 323	12 141
Produits finis	445	334
Marchandises	38	598
STOCKS BRUTS	16 806	13 073
Provision pour dépréciation des stocks		
STOCKS NETS	16 806	13 073

Les stocks de merrains s'élèvent à 15 434 K€ au 30 avril 2008.

2.5 Etat des créances au 30 avril 2008

	Total	- 1 an	+ 1an
Prêts	3		3
Autres immobilisations financières	0		
Clients douteux	978	978	
Autres créances clients	7 988	7 988	
Acomptes fournisseurs	51	51	
Taxe sur la valeur ajoutée	497	497	
Impôt Société	6	6	
Groupe et associés (1)	19 607	19 607	
Débiteurs divers	3	3	
Charges constatées d'avances	143	143	
TOTAL	29 276	29 273	3

(1) Suite à la mise en place de la gestion centralisée de trésorerie en mai 2001, François Frères (société centralisatrice) comptabilise en compte de banque l'intégralité des besoins et des excédents de trésorerie des sociétés concernées. En contrepartie, des comptes courants sont mouvementés. Nous retrouvons, en « groupe et associés » débiteurs chez François Frères, les comptes courants des sociétés en situation de besoin de trésorerie au 30 avril 2008 (16 437 K€). Ce poste comprend aussi sur l'exercice l'avance faite par François Frères dans le cadre de l'acquisition Speyside (3 165 K€).

2.6 Capitaux propres au 30 avril 2008

2.6.1 *Capital social*

	Nombre d'actions	Valeur nominale En €	Valeur du capital (en K€)
Valeur du capital social	5 420 000	1.6	8 672

2.6.2 *Mouvements de la situation nette (hors provision réglementée et subvention d'investissement)*

	30/04/07	Affectation du résultat	Dividendes versés	Augmentation capital	30/04/08
Capital	8 672				8 672
Prime d'émission	3 133				3 133
Réserve légale	913				913
Réserve réglementée	0				0
Autres réserves	12 878	2 600			15 478
Résultat de l'exercice N-1	5 310	(2 600)	(2 710)		0
Résultat de l'exercice		4 805			4 805
Total	30 906	4 805	(2 710)		33 001

2.6.3 *Subvention d'investissement*

	30/04/07	Subventions réintégrées au Compte de résultat	30/04/08
Subvention d'investissement	2		2

2.6.4 *Provisions réglementées*

	30/04/07	Dotations	Reprises	30/04/08
Provisions pour hausse des prix		74		74
Total		74		74

Une provision pour hausse des prix a été pratiquée sur le merrain.

2.7 Provisions pour risques et charges au 30 avril 2008

	30/04/07	Dotations	Reprises	30/04/08
Provisions pour pertes de change	0	35		35
Provisions pour charges	422		68	354
Total	422	35	68	389

La provision pour charges (354 K€) représente l'économie d'impôt afférente aux déficits de TBM et FOUDRERIE FRANCOIS utilisés par FRANCOIS FRERES devant être restituée à ses filiales.

2.8 Dettes financières au 30 avril 2008

2.8.1 *Mouvements des dettes financières*

	30/04/07	Augmentations	Diminutions	30/04/08
Emprunts à long et moyen terme	11 414		3 154	8 260
Concours bancaires (1)	9 071	26 697	4 099	31 669
Intérêts courus sur dettes financières	39	3	39	3
Sous totales dettes financières bancaires	20 524	26 700	7 292	39 932
Emprunts et dettes financières divers	0			0
Total	20 524	26 700	7 292	39 932

Emprunts à long et moyen terme : 8 260, dont

- taux variable 7 800
- taux fixe 460

(1) La mise en place de la centralisation de trésorerie fait apparaître comptablement les besoins nets des sociétés centralisées dans le poste « concours bancaires » de la société centralisatrice (François Frères).

2.8.2 *Echéancier des dettes financières*

A moins d'un an	2 860
Entre un et cinq ans	5 400
A plus de cinq ans	0
TOTAL	8 260

2.9 Dettes d'exploitation au 30 avril 2008

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

2.10 Entreprises liées au 30 avril 2008

Les transactions effectuées par François Frères avec ses filiales affectent les postes du bilan et du résultat financier de la manière suivante :

	30/04/08	30/04/07
Titres de participation	22 029	22 029
Créances rattachées à des participations		
Créances clients	3 384	2 816
Autres créances	19 601	11 349
Dettes financières		
Dettes fournisseurs	2 895	2 145
Autres dettes	3 258	2 028
Charges financières		
Produits financiers		

Note 3 Compléments sur le résultat (en milliers d'euros)

3.1 Répartition géographique du Chiffre d'Affaires

	30/04/08	30/04/07
France	6 667	6 321
Europe	5 729	4 740
Océanie	7 157	6 842
Etats Unis	12 695	13 736
Autres	168	288
Total	32 416	31 927

3.2 Résultat financier au 30 avril 2008

Intérêts et assimilés	876
Gains de change	2
Escomptes	13
PRODUITS FINANCIERS	891

Intérêts et assimilés	1 267
Pertes de change	40
CHARGES FINANCIERES	1 307

RESULTAT FINANCIER	(416)
---------------------------	--------------

Le résultat financier comportait sur l'exercice précédent des dividendes en provenance de la société AP JOHN pour 1 117 K€. Aucun dividende n'a été perçu par François Frères sur les comptes au 30 avril 2008.

3.3 Résultat exceptionnel au 30 avril 2008

Cession Elément Actif corpo	212
Correction stock transit suite contrôle fiscal (1)	442
Produit Exercices Antérieurs	10
Ajustements suite contrôle fiscal	40
Reprise provision impôt	68
PRODUITS EXCEPTIONNELS	772
Pénalités	8
Rappels d'impôts non IS	11
Charges exercices antérieurs	40
Valeur comptable éléments actif cédés	8
Amortissements exceptionnels	9
Provisions réglementées	75
CHARGES EXCEPTIONNELLES	151
RESULTAT EXCEPTIONNEL	621

(1) Suite au contrôle fiscal subi sur l'exercice, François Frères a corrigé sa méthode d'appréciation du chiffre d'affaires avec sa filiale François inc. Ainsi, les marchandises livrées à cette filiale et en transit à la clôture de l'exercice ne sont plus considérées en stock à cette date mais sont considérés comme vendues. L'impact de cette correction d'appréciation à l'ouverture de l'exercice a été comptabilisé en produit exceptionnel pour 442 K€.

3.4 Impôts sur les bénéfices

3.4.1 Situation fiscale latente

Accroissements	Base	Impôt à 34%
Provision pour hausse de prix	75	26
Subvention d'investissement	2	1
Total	77	27

Allègements	Base	Impôt à 34%
Frais d'acquisition de titres	101	34
Contribution Organic	15	5
Total	116	39

3.4.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat	Avant impôt	Impôt du	Résultat net
Courant	6 967	(2 371)	4 596
Exceptionnel	622	(38)	584
Intéressement	(217)	75	(142)
Sous-total avant impact intégration fiscale	7 372	(2 334)	5 038
Contribution 3,3% sur filiales intégrées (1)		(13)	(13)
Economie IS sur filiale intégrée déficitaire (1)		40	40
Is sur filiale bénéficiaire imputant déficit antérieur (1)		(108)	(108)
Is contrôle fiscal (2)		(152)	(152)
Total	7 372	(2 567)	4 805

(1) Le résultat fiscal Groupe de François Frères intègre les résultats de :

- Tronçais Bois Merrains qui est bénéficiaire à hauteur de 323 K€ (IS constaté chez François Frères car déficit reportable en l'absence d'intégration),
- Foudrerie François, qui est déficitaire de 121 K€,
- Tonnellerie Treuil, qui est bénéficiaire à hauteur de 1 005 K€.

(2) François Frères a subi sur l'exercice un contrôle fiscal dont le redressement n'a porté, pour l'essentiel, que sur des ajustements de décalage et a eu un impact sur les comptes peu significatif.

Note 4 Fait marquant de l'exercice

Aucun évènement important n'est à signaler.

Note 5 Autres informations

5.1 Effectif moyen

	30/04/2008	30/04/2007
Marketing, Commercial, administratif	1	1
Production	48	48
EFFECTIF MOYEN	49	49

5.2 Rémunérations

- Rémunération allouée au Conseil de Surveillance :	3 000 €
- Rémunération allouée aux dirigeants :	218 889 €
- Rémunération allouée au Président du Conseil de Surveillance	45 500 €

5.3 Options de souscription d'actions

Au 30 avril 2008, aucune option de souscription n'est à exercer.

5.4 Risques de marché financier

L'endettement à long terme est majoritairement à taux variable et concerne l'emprunt souscrit pour l'acquisition de AP JOHN et CLASSIC.

L'endettement à court terme est à taux variable.

5.5 Autres engagements financiers (en millier d'Euros)

Engagements de retraite non couverts	14
Cautions accordées à des établissements financiers en garantie d'emprunts souscrits par des filiales de François Frères	3 232

5.6 Evènements postérieurs à la clôture

A ce jour, il n'est survenu aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice susceptible d'affecter la situation financière de la société Tonnellerie François.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d' Euros ou devises)

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus €		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'aff. H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
FILIALES ET PARTICIPATIONS											
RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS											
1 - Filiales (+ 50 %)											
DEMPTOS	319	38 761	100,0%	2 724	2 724			25 959	3 970		
FF INC	USD 1670	USD 9 417	100,0%	1 884	1 884			USD 14 508	USD 776		
BOUYOUD	30	6 646	100,0%	30	30			8 226	1 506		
TREUIL	149	5 628	100,0%	1 372	1 372			9 768	363		
TBM	465	93	99,9%	465	91			2 734	320		
FFM	8	623	100,0%	8	8			842	123		
LAGREZE	60	1 127	100,0%	60	60			0	30		
AP JOHN	AUD 2 022	AUD 17 753	95,0%	11 115	11 115			AUD 11 814	AUD 2 090		
CLASSIC OAK NEW ZEALAND	NZ 238	NZ 600	100,0%	1 457	1 457			NZ 5 120	NZ 312		
CLASSIC OAK AUSTRALIA	AUD 300	AUD 1 530	100,0%	2 914	2 914			AUD 11 328	AUD 285		
2 - Participations (10 à 50 %)											

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES (milliers d'Euros)

(Article L232-7 et L232-8)

DESIGNATION	VALEUR D'INVENTAIRE
En immobilisations financières	21 655
DEPTOS	2 724
FRANCOIS INC	1 884
BOUYOUD	31
TREUIL	1 372
TBM	90
FFM	8
LAGREZE	60
AP JOHN	11 115
CLASSIC OAK NZ	1 457
CLASSIC OAK AUS	2 914
En actif circulant	
Néant	
TOTAL	21 655

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Exercice : 1^{er} mai 2007 - 30 avril 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et principes de valorisation précisés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Dijon, le 28 juillet 2008
Les Commissaires aux Comptes

GR AUDIT

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Représentée par Christophe ROCARD

Représentée par Eric GABORIAUD

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

**Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice : 1^{er} mai 2007 - 30 avril 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

• **Avec la Société Civile LA DEMIGNIERE**

Dirigeants et actionnaires concernés : SCI LA DEMIGNIERE détenant plus de 10 % du capital de votre société, Monsieur Jean FRANCOIS, Madame Noëlle FRANCOIS, Monsieur Jérôme FRANCOIS

- *Par bail à effet du 1^{er} mai 2005, votre société loue auprès de la SCI LA DEMIGNIERE un ensemble immobilier d'une contenance de 17 ares situé à SAINT ROMAIN (21190). Compte tenu de travaux importants supportés par le bailleur, le loyer annuel a été porté de 18.000 euros hors taxes à 45.000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2008 (avenant du 11 janvier 2008).*

- Par bail à effet du 1^{er} janvier 2008, votre société loue auprès de la SCI LA DEMIGNIERE des locaux à usage de réception représentant une surface globale de 33 ares 78 centiares situés à SAINT ROMAIN (21190). Le bail est consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 24.000 euros.

Ces deux conventions ont été autorisées par votre Conseil de Surveillance du 21 décembre 2007.

- **Avec Monsieur et Madame Jean François**

Dirigeants et actionnaires concernés : Monsieur Jean FRANCOIS et Madame Noëlle FRANCOIS

Un terrain situé sur la commune de Saint Romain a été acquis par votre société le 18 décembre 2007 pour un prix de 87 220€ (10€ au m²) auprès de Monsieur et Madame Jean François. Ce terrain était loué auparavant par votre société dans le cadre de ses activités.

Cette convention a été autorisée par Votre Conseil de Surveillance du 30 novembre 2007.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- **Avec Monsieur Jean FRANCOIS**

- Par deux actes notariés en date du 20 décembre 1988, Monsieur Jean FRANCOIS donne à bail à votre société :

- . par bail emphytéotique d'une durée de trente ans, un abri pour cellule tonnellerie d'environ 50 m², construit sur un terrain cadastré section 1021, moyennant un loyer mensuel de 76 euros,

- . par bail à construction, un terrain cadastré section 1023 d'une superficie de 2 875 m², moyennant un loyer mensuel de 229 euros.

- Par acte sous seing privé en date du 10 mars 1991, votre société a pris à bail une maison appartenant à Monsieur et Madame Jean FRANCOIS, moyennant un loyer mensuel de 762 euros. Cette location s'est terminée au 31 décembre 2007.

• **Avec la SARL FAMILIALE FRANCOIS**

La SARL FAMILIALE FRANCOIS, à compter du 1^{er} avril 1989, donne à bail commercial à votre société un local à usage d'entrepôt et de fente de bois, moyennant un loyer annuel de 42.685 euros hors taxes.

Fait à Dijon, le 28 juillet 2008
Les Commissaires aux Comptes

GR AUDIT

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Représentée par Christophe ROCARD

Représentée par Eric GABORIAUD

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
VERSES AU 30 AVRIL 2008**

*(Etabli en application de l'article 222-8 du Règlement Général de l'Autorité des
Marchés Financiers)*

Honoraires versés sur le Groupe,
hors taxes, hors débours
(en milliers d'Euros)

	<u>E.C.A.</u>	<u>GR AUDIT</u>	<u>TOTAL</u>
Audit	152	16	168

**RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 24 OCTOBRE 2008**

Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée Générale a été convoquée à effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2008, d'affecter le résultat dudit exercice et de statuer sur les conventions réglementées intervenues ou poursuivies au cours de ce même exercice.

A l'occasion de cette Assemblée, nous devons vous exposer la situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, ses activités en matière de recherche et de développement, les événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport, et les conséquences sociales et environnementales de l'activité.

Nous vous précisons que les commentaires chiffrés sont faits sous réserve de l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

I. EVOLUTION DU CAPITAL

Le capital n'a pas évolué au cours de l'exercice clos le 30 avril 2008, et s'élève donc à 8.672.000 euros, divisé en 5.420.000 actions au nominal de 1,60 euros.

II. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE – CESSIONS DE PARTICIPATIONS

- Notre société a porté sa participation dans la filiale Demptos Afrique du Sud à 100%.
- Dans le cadre de sa stratégie de développement des métiers du boisage, le Groupe François s'est porté acquéreur en juin 2007 de 49,99% de la société Arobois située dans la région du Lot. La prise de participation a été effectuée pour un montant de l'ordre de 500 K€.
- Le Groupe a procédé à l'acquisition au cours de l'exercice écoulé de la société Speyside Cooperage, premier tonnelier écossais, représentant 50 % du marché local des fûts à whisky. Créée en 1947, cette tonnellerie familiale depuis trois générations, exploite deux sites de production, localisés à proximité de ses principaux clients, dans les terroirs du whisky. Son chiffre d'affaires, de 12 M£ en 2007, soit environ 16 M€, est principalement réalisé en Ecosse. Speyside Cooperage opère dans les domaines du négoce et de la réparation de fûts en chêne usagés, issus de vins ou bourbons, reconvertis dans le conditionnement et le vieillissement du whisky. Cette activité offre à des fûts devenus obsolètes au terme d'un cycle complet d'élevage, la possibilité d'une seconde vie.

Le Groupe ajoute ainsi un nouvel élément à sa chaîne de produits d'élevage (boisage – tonnellerie – foudrerie), avec un service créateur de valeur ajoutée à partir de fûts devenus inexploitablement et faiblement valorisés.

Cette diversification place le Groupe sur le marché des alcools, espace économique porteur, dont la cyclicité et les ressorts sont différents de ceux du marché du vin. L'orientation stratégique ainsi prise lui permet d'offrir une première alternative à son exposition à l'environnement vitivinicole : après l'opération, le marché des spiritueux et celui des vins représenteront respectivement 15 et 85 % de son volume d'affaires global.

III. PERFORMANCES FINANCIERES CONSOLIDEES ET RATIOS DE STRUCTURE

1 - Les éléments financiers consolidés peuvent être résumés ainsi (normes IFRS):

<u>Comptes consolidés au 30 avril (en K€)</u>	30/04/08	30/04/07
Chiffre d'affaires	103.429	91.052
Résultat opérationnel courant	26.710	23.704
Résultat avant impôt	25.253	22.900
Résultat net	16.810	15.267
Résultat part du groupe	16.688	15.161
 <u>Comptes de bilan (en K€)</u>		
Capitaux propres du Groupe	119.969	108.663
Endettement bancaire net	15 365	9.181
Endettement bancaire/fonds propres	0,13	0,08
Stocks nets	97.671	88.359

2 - Evolution des affaires, des résultats – Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Le Groupe poursuit sa stratégie de développement tout en maintenant des niveaux de marge élevés.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe François pour l'exercice 2007/2008 s'élève à 103 millions d'euros et progresse de 13,5% par rapport à 2006/2007.

La dynamique du Groupe se reflète dans la croissance organique de 5,9%, supérieure aux prévisions initiales, qui a permis au Groupe de renforcer encore son leadership mondial.

De plus, la politique d'acquisition menée par le Groupe s'est traduite par une contribution additionnelle de 9,2 millions d'euros, soit 10,1% du chiffre d'affaires total. Cette progression provient principalement de la société Speyside Cooperage, leader en fournitures de fûts à whisky écossais, consolidée dans les comptes du Groupe depuis le 1^{er} janvier 2008 qui contribue à hauteur de 8 millions d'euros à la croissance du chiffre d'affaires.

En revanche, le Groupe a subi l'évolution défavorable du dollar par rapport à l'euro (soit un impact change de -2,5% sur le chiffre d'affaires consolidé).

Le résultat opérationnel courant a progressé de 12,7% pour s'établir à 26,7 millions d'euros. La rentabilité opérationnelle de la nouvelle activité « whisky » se situe dans une fourchette large entre 10% et 20% en fonction de la proportion de négoce de fûts dans son chiffre d'affaires. Hors activité « whisky », la rentabilité opérationnelle progresse de 25,9% à 27,1%, notamment grâce à l'intégration verticale encore améliorée des différents métiers.

Le contexte d'une parité €/€ défavorable (-10% au cours de l'exercice) et le coût du financement des acquisitions ont pénalisé le résultat financier de l'exercice.

Le résultat net s'établit à 16,69 millions d'euros (soit 16,1% du chiffre d'affaires) en progression de 10% par rapport à l'exercice précédent.

3 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Risques financiers et Risques de marché

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur d'un instrument financier, provoquées par des variations dans les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours de bourse. La société est soumise au risque de marché résultant uniquement des variations dans les taux de change ou les taux d'intérêt.

Par ailleurs, le Groupe considère ne pas être soumis à des risques de liquidité.

Le rapport détaillé sur la gestion de ces risques est présenté dans la note 1.3.13 de l'annexe des comptes consolidés.

Risques juridiques

La société exerce des activités de fabrication et/ou de distribution dans le monde entier par l'intermédiaire de ses filiales ou au travers de contrats avec des tiers dans le domaine de la tonnellerie, la merranderie, la foudrerie et les produits de boisage. A cet égard, elle est soumise à un environnement réglementaire complexe, lié aux domaines d'activité et/ou au lieu d'exécution. Les risques qu'elle encourt sont des risques habituels pour des entreprises identiques eu égard au territoire couvert : produits défectueux, modes de commercialisation des produits et relations avec les fournisseurs et/ou les réseaux de distribution.

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut se trouver confrontée à des litiges. A l'exception des franchises qui lui sont applicables, le groupe François considère avoir souscrit des assurances Responsabilités Civiles adéquates lui permettant d'être couvert contre toute perte financière matérielle qui résulterait de la mise en jeu de sa Responsabilité Civile.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas à ce jour de procédures gouvernementale judiciaire ou arbitrale pouvant avoir dans un avenir prévisible ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, la situation financière, le résultat ou le patrimoine de la Société ou de ses filiales.

Assurances

Au 30 avril 2008, le Groupe François continue de regrouper sous un seul contrat ses différentes polices d'assurance couvrant ses filiales françaises.

Des assurances Responsabilité Civile sont souscrites afin de couvrir l'ensemble des risques découlant des activités habituelles de production de toutes les entités du Groupe. En outre, une assurance sur la responsabilité du fait du produit protège l'entreprise d'éventuelles plaintes consécutives à l'utilisation des produits du Groupe.

La liste des assurances souscrites par le Groupe figure à la note 2.3.3 du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

4 - Indications sur l'utilisation des instruments financiers

Nous vous renvoyons à cet égard à la note 1.3.13 de l'annexe des comptes consolidés.

IV. ACTIVITE DE LA SOCIETE MERE ET DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Société mère

Il est précisé que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2008, qui sont soumis à l'approbation des actionnaires ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 32.416 K€ contre 31.927 K€ l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation dégage un bénéfice de 7.382 K€ contre 6.971 K€ l'exercice précédent.

Le résultat financier est déficitaire de 415 K€.

Le résultat courant bénéficiaire s'établit à 6.967 K€ contre 7.842 K€ l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire à hauteur de 622 K€.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 4.805 K€ contre 5.310 K€ l'exercice précédent, compte tenu d'un impôt sur les sociétés de 2.567 K€ et d'un intéressement des salariés de 217 K€.

2. Filiales et participations

- **Filiales françaises**

Les tonnellerie françaises ont bénéficié d'une bonne tenue de la quasi-totalité des marchés sur un marché du vin porteur.

Les merranderie françaises, grâce aux investissements réalisés, ont confirmé l'amélioration de leur rentabilité. La croissance des tonnellerie du Groupe permet d'envisager de nouveaux investissements sur ce secteur.

Le secteur foudrerie continue d'améliorer sa rentabilité.

L'acquisition de 50% de la société Arobois contribue à renforcer en France l'activité de produits alternatifs du Groupe.

- **Filiales étrangères**

Sur un marché dynamisé par la croissance, les filiales américaines ont amélioré sensiblement leur rentabilité en monnaie locale. Toutefois, la baisse du dollar a pénalisé l'impact de cette rentabilité dans les comptes consolidés.

L'activité de la filiale hongroise « Trust Hungary » (détenue à 50%) est satisfaisante. Sa rentabilité a toutefois été pénalisée par une sensibilité importante au marché américain et au dollar.

Notre filiale Demptos Espagne maintien un niveau d'activité et de rentabilité très satisfaisant.

Les aléas climatiques subis sur la zone Océanie et la baisse de la récolte impactent toujours l'activité de ce secteur. Ainsi, notre filiale AP John a connu une baisse de son activité futs mais ses activités complémentaires ont permis d'améliorer la rentabilité d'exploitation. Les sociétés de distribution Australiennes et Néo-Zélandaises se sont bien comportés dans ce contexte difficile.

L'activité de notre filiale de distribution en Afrique du Sud a été bien orientée sur l'exercice.

Enfin, nous vous rappelons que notre groupe a procédé à l'acquisition de la société écossaise Speyside Cooperage qui contribue à améliorer sensiblement le chiffre d'affaires du Groupe et le résultat opérationnel en valeur.

L'activité des filiales directes est résumée dans le tableau annexé.

V. ACTIONNARIAT

Les actionnaires qui détiennent plus de 5 % du capital à la clôture de l'exercice sont les suivants :

. Plus de 33 % : Société Civile La Demignière (Famille François) ;

- . Plus de 10 % : Société Familiale François (Famille François) ;
- . Plus de 5 % : Monsieur Jean François.

VI. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Vous trouverez ces informations dans le tableau annexé au présent rapport.

Il convient de préciser que Madame Noëlle François a été remplacée au titre de son mandat de membre de directoire par Madame Omblin François, et ce aux termes de la réunion du conseil de surveillance en date du 26 octobre 2007.

VII. ETAT DES PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Néant.

VIII. REMUNERATION ANNUELLE DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS LA SOCIETE ET LES FILIALES (EN EUROS)

	Fonctions exercées	Rémunérations brutes perçues de la société ou de ses filiales (en €)	Jetons de présence (en €)	Total euros
Jean FRANCOIS	Président du Conseil de Surveillance	80.455	1.000	81.455
Jérôme FRANCOIS	Président du Directoire	373.123		373.123
Noëlle FRANCOIS	Membre du Directoire (jusqu'au 26 octobre 2007)	34.523		34.523
Omblin FRANCOIS	Membre du Directoire (à compter du 26 octobre 2007)	Néant		
Jean MEO	Membre du Conseil de surveillance		1.000	1.000
Patrick FENAL	Membre du Conseil de surveillance		1.000	1.000
Total Mandataires Sociaux		488.101	3.000	491.101

Il est précisé à cet égard :

- que les mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable ou exceptionnel,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des

indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions.

IX. INFORMATIONS CONCERNANT LES TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS OU HAUTS RESPONSABLES ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES D'UNE SOCIETE COTEE

Figure en annexe au présent rapport un état récapitulatif des opérations réalisées par les personnes responsables et par leurs proches au cours du dernier exercice (*AMF, règl. général, art. 222-15-3 nouveau*)

X. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

A - POLITIQUE SOCIALE

1/ Effectifs

	30/4/08	30/4/07	Variation
Tonnellerie	418	345	+73
Merranderie	107	101	+6
Holding	9	9	
Total	534	455	+79
dont CDD + CDI	523	446	+77
dont Interim	11	9	+2

NB : Il s'agit des effectifs intégrés en part groupe (exclusion de 50% pour Trust Hungary et Arobois).

2/ Mouvements d'effectifs

Le solde net des mouvements de main d'œuvre est de + 79 unités. Ces accroissements d'effectifs ont été causés par l'élargissement du périmètre à hauteur de 88 unités (Speyside Cooperage et Arobois), le solde de la variation, soit – 9, correspond à une baisse des effectifs à périmètre égal. L'effectif total, hors retraitement de la part groupe est de 590 unités, réparties à hauteur de 297 en France, 24 en Espagne, 100 en Hongrie, 52 aux Etats-Unis, 35 en Australie , 2 en Nouvelle Zélande, 1 en Afrique du Sud , 76 en Ecosse et 3 en Chine.

3/ Organisation du temps de travail

Durée du travail

Les sociétés françaises du Groupe ont opté pour des accords de réduction du temps de travail et ont recours, pour certaines, à une modulation annuelle.

Les sociétés étrangères appliquent la législation sur le temps de travail propre à leur système national (40h en Hongrie, 40 en Espagne, 40 aux USA, 40 en Australie).

Heures supplémentaires

Les sociétés françaises qui n'appliquent pas d'annualisation du temps de travail peuvent avoir recours ponctuellement aux heures supplémentaires.

Absentéisme

L'absentéisme a représenté 4,3 % du temps de travail dont 1,3 % pour accident du travail, 2,6 % pour maladie et 0,4% pour causes diverses.

4/ Politique de rémunérations

L'évolution des charges de personnel est la suivante :

K€	30/04/08	30/04/07
Salaires et charges	17 778	15 908
Intéressement et participation	860	893

Les salaires sont en croissance de 11,8%, liée à un effet périmètre de + 8,3 % (+ 1 326 K€).

L'intéressement et la participation, qui concernent les sociétés françaises, reculent ponctuellement.

5/ Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Le Groupe applique les dispositions légales et réglementaires en vigueur dans chaque pays où il emploie du personnel.

6/ Conditions d'hygiène et de sécurité

En 2002, les sociétés françaises du groupe avaient dressé, en accord avec la nouvelle réglementation du travail applicable en France, un inventaire détaillé des risques inhérents à chaque poste de travail.

Cet inventaire est assorti d'une liste exhaustive de recommandations destinées à améliorer les conditions de travail et à prévenir les accidents.

Ce document a permis, tout en répondant à une obligation légale, de mettre en place des mesures préventives face aux accidents du travail notamment via l'amélioration des équipements.

Par ailleurs, le Groupe continue à accentuer ses efforts afin de réduire les émissions de poussières de bois au sein de ses ateliers, conformément à la réglementation en vigueur.

7/ Formation

Les actions de formation menées concernent tout le personnel dans le cadre des budgets temps formation alloués par chaque société.

8/Œuvres sociales

Les actions menées dans ce cadre ont pour objet de participer à des actions extra-professionnelles mais qui peuvent se rapprocher de l'environnement viti-vinicole au sein duquel le groupe évolue.

9/ Sous-traitance

Le Groupe ne recourt pas à la sous-traitance industrielle.

B - POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Gestion de la matière première

Le Groupe exploite pour sa fabrication du chêne d'origine européenne et américaine.

Soucieux de contribuer à la préservation et à la valorisation de cette ressource naturelle, le Groupe s'associe à de multiples démarches, notamment sous l'égide d'instances nationales de la filière bois, visant à garantir un équilibre environnemento-économique de la forêt.

Les merranderies françaises du Groupe adhèrent notamment au processus d'écocertification de la ressource naturelle bois sous la tutelle du label PEFC (Pan European Forest Certification) qui vise à garantir une gestion durable de la forêt.

En outre, les derniers investissements significatifs réalisés dans les merranderies françaises ont permis d'améliorer sensiblement les ratios de consommation de matière première, de générer moins de déchets, et de contribuer directement à une économie de la ressource en bois de chêne.

Elimination des déchets

Les résidus issus des première et deuxième transformations du chêne (merranderie et tonnellerie) sont intégralement recyclés en étant :

- soit commercialisés sous la forme de bois de combustion,
- soit commercialisés sous la forme de bois à agglomérer,

- soit réaffectés au process sous la forme de bois de chauffe pour le cintrage des fûts,
- soit utilisés comme combustible.

Consommation d'eau

La principale source de consommation d'eau est constituée par l'arrosage des grumes à merrains afin de préserver leur état sanitaire.

Les merranderies françaises possèdent des systèmes d'arrosage fonctionnant en circuit fermé avec bassins de décantation, qui minimisent les prélèvements externes d'eau et limitent les rejets d'effluents dans les sols.

Gaz à effets de serre

L'activité du Groupe, artisanale et peu mécanisée, ne rejette pas de façon caractérisée de gaz à effet de serre.

Néanmoins, le Groupe participe à des missions d'auto-diagnostic sur les problématiques du développement durable et de la responsabilité sociétale. Ces actions, menées en collaboration avec des organismes consulaires, préparent le Groupe à une meilleure appréhension des exigences environnementales et notamment des rejets de gaz à effet de serre.

XI. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe possède un département Recherche et Développement totalement intégré qui mène des travaux de Recherche en collaboration avec l'O.N.F, les Universités et le CNRS.

Ce département assure également des missions d'expertise, de conseil œnologique et de formation qui lui permettent de positionner le Groupe FRANCOIS FRERES comme une référence et un leader incontestable en matière d'innovation.

XII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Rien de particulier à signaler sur ce point.

XIII. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 OCTOBRE 2008

1 - Sous sa forme ordinaire

- L'Assemblée Générale devra se prononcer sur la mise en paiement à la date du 7 novembre 2008 d'un dividende de 0,60 € par action composant le capital social.

Sur le plan fiscal, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes, à l'exclusion de ceux visés à l'article 163 quinquies C du Code Général des Impôts, distribués à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sont éligibles à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18% en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Ainsi, le bénéfice de la société mère, soit 4.805.004 € serait affecté ainsi :

- à la distribution d'un dividende à concurrence de	3.252.000 euros
- et pour le solde au crédit du compte "Autres réserves"	<u>1.553.004 euros</u>
Total égal au bénéfice à affecter	4.805.004 euros

Nous rappelons les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Nombre d'actions	5 220 000	5 220 000	5 420 000
Dividendes nets (euros)	0,35	0,38	0,50
Dividende éligible à l'abattement	0,35	0,38	0,50

- L'Assemblée aura également à se prononcer sur la possibilité pour la société, pendant une période de 18 mois d'acheter et vendre ses propres actions au prix d'achat maximum de 55 euros et au prix de revente minimum de 25 euros dans la limite de 10% du capital.
- Nous vous demandons en outre de bien vouloir approuver les conventions et opérations visées par le rapport spécial des Commissaires aux Comptes et de donner quitus et décharge au Directoire et au Conseil de Surveillance de leur gestion pour l'exercice clos le 30 avril 2008.
- Enfin, vous aurez également à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil de Surveillance.

2 - Sous sa forme extraordinaire

Mise en place de nouvelles délégations

Le Directoire demande à votre assemblée, après avoir entendu les rapports spéciaux des commissaires aux comptes, en utilisant le dispositif légal de la délégation globale de lui donner la délégation suivante :

- **Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la société**

Nous vous proposons d'autoriser le directoire à annuler tout ou partie des actions acquises, dans la limite de 10% du capital, et ce pour une période de dix-huit mois.

XIV. PERSPECTIVES

Les synergies entre un modèle éprouvé dans les métiers du vin et la dynamique d'un nouveau marché très complémentaire, à travers Speyside Cooperage, permettent d'être optimiste quant à une croissance forte de l'activité et une nouvelle performance des résultats pour l'exercice en cours.

Nous allons à présent vous donner lecture du texte du projet des résolutions qui seront soumises à votre approbation, et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

Le Directoire

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION
LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

JEAN FRANCOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Président du conseil de surveillance
AP JOHN (Australie)	LTD	Administrateur
FRANCOIS FRERES INC (USA)	LTD	Président

JEROME FRANCOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Président du directoire
TONNELLERIE TREUIL	SASU	Président
TONNELLERIE DEMPTOS	SASU	Président
AP JOHN (Australie)	LTD	Administrateur
CLASSIC OAK AUSTRALIA (Australie)	LTD	Administrateur
CLASSIK OAK NEW ZEALAND (Nouvelle Zélande)	LTD	Administrateur
SOGIBOIS	SASU	Président
TRUST INTERNATIONAL CORPORATION (USA)	LTD	« Chairman »
DEMPTOS NAPA COOPERAGE (USA)	LTD	Président
TONNELLERIE LAGREZE	SARL	Gérant
TONNELERIA DEMPTOS ESPANA	SA	Administrateur
LA GAILLARDE	SCI	Gérant
FAMILIALE FRANCOIS	SARL	Gérant
DEMPTOS SOUTH AFRICA	LTD	« Chairman »
DEMPTOS LIMITED	LTD	« Director »
SPEYSIDE COOPERAGE	LTD	« Director »
SCI LA DEMIGNIERE	SCI	Gérant
CARIBFRANCOIS	EURL	Gérant

OMBLINE FRANCOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du directoire

JEAN MEO

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du Conseil de surveillance

PATRICK FENAL

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du Conseil de surveillance
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT	SA	Administrateur
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT LTD	SA	Administrateur

ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE
ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, AINSI QUE L'UTILISATION
FAITE DE CES DELEGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de la délégation	Date de l'Assemblée Générale des Actionnaires - Durée	Utilisation de la délégation au jour de l'établissement du rapport
Délégation donnée au Directoire pour augmenter le capital social, par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 octobre 2006 (pour une période de 26 mois)	NEANT
Délégation donnée au Directoire pour augmenter le capital social, par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 octobre 2006 (pour une période de 26 mois)	NEANT
Délégation donnée au Directoire pour augmenter le capital social de la société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	26 octobre 2006 (pour une période de 26 mois)	NEANT
Délégation donnée en vue de l'attribution d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital	26 octobre 2006 (pour une période de 38 mois)	NEANT

**ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES PERSONNES
RESPONSABLES ET PAR LEURS PROCHES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (AMF,
REGL. GENERAL, ART. 222-15-3 NOUVEAU)**

Personne concernée	Nature de l'opération	Date de l'Opération	Montant de l'Opération
NEANT			

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE
CONTROLE INTERNE**

Mesdames et Messieurs,

En complément du rapport de gestion présenté par le Directoire, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES au titre de l'exercice clos le 30 avril 2008.

Nos commissaires aux comptes présenteront dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière (art. L. 225-235 du Code de commerce).

1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

1.1 Structure juridique et composition du Conseil de Surveillance

La SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L.225-57 et suivants du Code de commerce.

La société est dirigée par un Directoire dont les membres agissent collégalement. De son côté, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. Il procède à la désignation des membres du Directoire et propose leur éventuelle révocation à l'Assemblée Générale.

Conformément à la réglementation et aux statuts, le Conseil de Surveillance est composé de 3 membres nommés pour 6 ans, sauf pour les premiers membres qui ont été nommés lors de l'adoption de la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance : ceux-ci ont en effet été nommés pour 3 ans.

L'Assemblée Générale du 26 octobre 2006 a renouvelé le mandat de Messieurs Jean FRANCOIS et Jean MEO pour une durée de 6 ans. Le mandat de Monsieur Patrick FENAL expire en 2010.

Toutes les informations sur les fonctions et mandats des membres du conseil de surveillance sont présentées en annexe au rapport de gestion établi par le directoire.

1.2 Rôle et fonctionnement du Conseil de Surveillance

1.2.1 Missions du Conseil

Conformément au droit commun des sociétés anonymes à Directoire et Conseil de Surveillance et aux statuts, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion du directoire. A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Ainsi, le conseil de surveillance demande au directoire et au management toute information ou analyse qu'il juge opportune, ou d'effectuer une présentation sur tout sujet précis concernant, par exemple, un processus commercial ou le développement dans un territoire.

Ce contrôle est indépendant de celui qui incombe aux commissaires aux comptes. Il porte non seulement sur la régularité des comptes, comme le contrôle des commissaires aux comptes, mais aussi sur l'opportunité des actes de gestion du directoire.

Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la société. Ce rapport informe le conseil de surveillance le plus complètement possible de la marche des affaires sociales.

Après la clôture de l'exercice, le Conseil de Surveillance vérifie et contrôle les comptes établis par le Directoire ainsi que les comptes consolidés (art. L 225-68 al. 5). Ces comptes lui sont présentés par le directoire dans un délai de trois mois à compter de la clôture de l'exercice (art. D 114).

Chaque année, le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale ordinaire un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice (art. L 225-68 al.6).

Le conseil de surveillance tient en outre de la loi certaines attributions précises :

- nomination des membres du Directoire et fixation de leur rémunération ;
- choix du président du directoire ;
- attribution du pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire si les statuts le permettent ;
- cooptation des membres du Conseil de Surveillance ;
- autorisation des conventions entre la société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ;
- nomination des membres des commissions ;
- répartition des jetons de présence ;
- autorisation de cautions, avals et autres garanties ;
- cessions d'immeubles, les cessions totales ou partielles de participation et les constitutions de sûretés.

Le conseil de surveillance est également compétent pour décider le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification par l'assemblée générale ordinaire (art. L 225-65).

1.2.2 Fonctionnement du Conseil

* Le Conseil de Surveillance s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice clos le 30 avril 2008.

Le tableau ci-dessous rappelle l'ordre du jour de chacune de ces réunions. Rappelons également qu'à chaque fois, les membres du Conseil de Surveillance ont été régulièrement convoqués, dans les délais requis.

Dates	Ordre du jour
23 juillet 2007	Examen des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2007 arrêtés par le Directoire
28 septembre 2007	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant les 3 premiers mois de l'exercice (31/07/07)
26 octobre 2007	Répartition des jetons de présence – rémunérations du président du Conseil de Surveillance et du Directoire – Remplacement d'un membre du directoire
30 novembre 2007	Autorisation de conventions réglementées
21 décembre 2007	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant le premier semestre de l'exercice en cours – Examen de projets d'acquisitions en cours – Autorisation de conventions réglementées
27 mars 2008	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant les 9 premiers mois de l'exercice (31/01/08)

Un procès-verbal a été établi à l'issue de chaque réunion.

Les réunions du Conseil de Surveillance se déroulent au siège social. Toutefois, même si ce procédé n'a pas encore été utilisé, les réunions peuvent avoir lieu par voie de visio-conférence.

1.2.3 Conventions « réglementées » et « déclarables »

Conventions dites « réglementées »

Des conventions anciennes se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé. En outre, les conventions nouvelles suivantes ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

- acquisition en date du 18 décembre 2007 de terrains (loués auparavant par notre société dans le cadre de ses activités), sur la commune de Saint Romain pour un prix de 87.220 euros, soit 10€ au m², et ce auprès de Monsieur et Madame Jean FRANCOIS. Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance en date du 30 novembre 2007 ;

- conclusion d'un bail en date du 11 janvier 2008 avec la SCI LA DEMIGNIERE, dont Monsieur Jérôme FRANCOIS est gérant, concernant la location de biens immobiliers situés sur la commune de Saint Romain, Impasse Saint Hilaire (« Le Village Haut »), à usage de réception clients, salles de réunion et séminaires. Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance en date du 21 décembre 2007 ;
- conclusion d'un avenant en date du 11 janvier 2008 au bail commercial conclu le 6 mai 2005 avec la SCI LA DEMIGNIERE, dont Monsieur Jérôme François est gérant, concernant la location par notre société d'un ensemble immobilier situé à Saint Romain (« Village bas »), à usage de réception clients, salles de réunion et séminaires. Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance en date du 21 décembre 2007.

Conventions dites « déclarables »

Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties soit en raison de leur objet soit en raison de leur implication financière.

S'agissant des conventions antérieures, conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués par l'intéressé aux dirigeants qui en ont informé le Commissaire aux Comptes.

1.3 Existence et fonctionnement des comités institués par le Conseil de surveillance

Eu égard à la taille, la structure de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et les risques liés à son activité, le conseil de surveillance n'a pas jugé utile de créer des comités spécialisés auxquels il confierait un rôle spécifique.

2 Les procédures de contrôle interne mises en place par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

2.1 Objectif du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ainsi, le système de contrôle interne est, chez FRANCOIS FRERES :

- un dispositif visant à créer et maintenir une organisation permettant de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, industriels, financiers, et juridiques, auxquels sont exposées la Société et ses filiales en France et à l'étranger,
- un dispositif permettant de garantir que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité, afin que le patrimoine du Groupe soit sauvegardé.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que de tels risques d'erreurs ou de fraudes aient été totalement éliminés ou maîtrisés.

2.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous et de chacun. Ainsi, chaque collaborateur, lorsqu'il effectue un contrôle d'une tâche qu'il a accompli personnellement ou lorsqu'il vérifie le travail d'un autre membre de l'équipe, participe au bon fonctionnement des dispositifs de contrôle interne de l'entreprise.

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et plus généralement du Groupe FRANCOIS FRERES sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour.

2.3 Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumis l'entreprise

Au sein du Groupe FRANCOIS FRERES, les principaux acteurs du contrôle interne sont :

le Directoire, les Présidents de filiales,
la Direction Financière, notamment en matière de gestion de trésorerie,
consolidation, communication financière,

2.3.1 Le Directoire définit les principes généraux en matière de Contrôle Interne et s'assure de leur correcte mise en place au sein du Groupe. A cet égard, le Directoire est en relation permanente avec la Direction Financière et les Managers de filiales. Il est à ce titre précisé que chaque filiale du Groupe est dotée d'un Manager distinct.

Le Directoire organise chaque année une réunion de gestion du Groupe, au cours de laquelle le Directoire, les Managers de filiales, la Direction Financière, et les principaux cadres du Groupe, évoquent la marche des affaires, tentent de détecter les risques afin de les anticiper.

Au niveau des filiales du Groupe, il convient de préciser que les actes dans le périmètre de la gestion courante effectués par le personnel des entités sont contrôlés par les équipes de Direction de chaque entité en place. Les actes hors du cours normal des affaires sont contrôlés régulièrement par l'équipe de Direction de la société mère.

2.3.2 * La Direction Financière du Groupe est également en relation permanente avec les directeurs comptables de chaque filiale, et assure une mission de contrôle interne, notamment en ce qui concerne la Trésorerie (gestion centralisée de la trésorerie des sociétés françaises, suivi des trésoreries des filiales étrangères) et en matière de consolidation (les opérations de consolidation annuelles et semestrielles sont pilotées par la Direction Financière).

Il existe également un système de reporting mensuel financier, portant sur les principaux indicateurs économiques (chiffre d'affaires réalisé par pays, par type de produit, prix moyen de vente, investissements réalisés, fûts produits...).

Ces informations financières sont élaborées par les systèmes comptables propres à chaque société et permettent à la Direction Financière et au Directoire de suivre l'évolution des performances de chacune des sociétés du Groupe afin de les comparer aux budgets fixés au début de l'exercice. Il est à noter sur ce point qu'une fois par an, les filiales communiquent au Groupe leurs prévisions budgétaires. Il est établi un budget consolidé qui servira de base de comparaison pour les résultats mensuels. Ce budget ne fait généralement pas l'objet d'une réactualisation.

Ces informations financières sont d'ailleurs rapprochées des consolidations semestrielles et annuelles établies par la Direction Financière du Groupe, et ce afin d'analyser les causes de divergences éventuelles.

* Plus particulièrement, concernant la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, Société mère, la Direction Financière assure les missions de contrôle interne suivantes.

La Direction Financière gère le plan de comptes et les référentiels associés, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la Direction Financière contribue, à l'élaboration de l'information financière.

La tenue de la comptabilité générale de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est centralisée. Chaque collaborateur comptable a un rôle et des responsabilités clairement définis. Au-delà des enregistrements comptables, ils effectuent un suivi permanent des comptes qui sont sous leur responsabilité. Dans ce cadre, ils procèdent notamment à un rapprochement régulier des soldes et opérations enregistrés avec des informations externes de tous ordres (confirmation directe des tiers ; rapprochement bancaire ; ...).

La Direction Financière effectue une supervision permanente des travaux de son équipe et participe activement à l'élaboration des arrêtés annuels et intermédiaires. A partir de ces éléments et d'informations complémentaires d'autres sources, elle effectue un contrôle de second niveau des travaux de son équipe et des résultats qui ressortent de la comptabilisation des opérations. Elle travaille en liaison directe avec la direction pour lui communiquer notamment toute information comptable de pilotage de l'entreprise ainsi qu'un suivi régulier de trésorerie.

* Gestion et prévention du risque de change : compte tenu de l'exposition de la société au risque de change, une politique de couverture est mise en place, spécialement sur les devises nord-américaines.

Sur ce point, la politique du groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change, et non de prendre des positions spéculatives. Le Groupe François utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

* La Direction Financière assure également la coordination avec les travaux des Commissaires aux comptes.

2.3.3 Assurances : Le Groupe FRANCOIS FRERES est couvert par plusieurs polices d'assurances concernant les risques suivants :

. Dommages aux biens et pertes d'exploitations (contrat groupe applicable aux sociétés françaises) :

- bâtiments, risques locatifs et matériels en valeur à neuf,
- marchandises,
- recours des voisins et tiers,
- garantie automatique des investissements.

. Responsabilité civile (contrat groupe applicable aux sociétés françaises)

. Assurance Transport Maritime (contrat groupe applicable aux sociétés françaises, à la Hongrie et aux U.S.A)

. Flotte automobile (contrat groupe applicable aux sociétés françaises)

. Assurance des mandataires sociaux

2.4 Procédures externes de contrôles

2.4.1 Les Commissaires aux Comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession. Il sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes, et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Financière à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle.

Il convient de préciser que la société est dotée de deux Commissaires aux Comptes titulaires et de deux Commissaires aux Comptes suppléants, conformément à la législation qui lui est applicable. Les filiales opérationnelles, françaises et étrangères, nomment des commissaires aux comptes ou des auditeurs dans le cadre des réglementations applicables.

2.4.2 Les certifications de qualité :

Certaines filiales du Groupe bénéficient de la certification norme ISO 9001 (version 2000 - système de management de la qualité). La filiale hongroise bénéficie de la norme ISO 14001 (protection de l'environnement).

Ces certifications sont à jour de renouvellement.

Enfin, il convient d'ajouter que deux de nos tonnellerie françaises bénéficient d'un label de qualité réservé aux sociétés françaises. Il s'agit du label « CTBA » (centre technique du bois et de l'ameublement). Ce certificat de qualité est délivré pour la fabrication de fûts de tradition française sur la base des critères suivants :

- caractéristiques dimensionnelles,
- caractéristiques qualitatives,
- maîtrise des constituants.

Conclusion

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, le Directoire et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées.

Le Président du Conseil de Surveillance

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière au 30 avril 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 avril 2008.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Dijon, le 28 juillet 2008
Les Commissaires aux Comptes

GR AUDIT

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Représentée par Christophe ROCARD

Représentée par Eric GABORIAUD

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Liste des informations publiées ou rendues publiques durant les douze derniers mois **(1)**.
(Articles L.451-1-1 du Code Monétaire et Financier et 222-7 du règlement général de l'AMF)

(1) Période du 4 septembre 2007 au 31 août 2008.

I. BALO – Journal des annonces légales (<http://www.journal-officiel.gouv.fr>)

- **29 août 2008 :** Comptes annuels 2007/2008
- **13 juin 2008 :** Chiffre d'affaires annuel 2007/2008
- **5 mars 2008 :** Chiffre d'affaires 3^o trimestre 2007/2008
- **9 janvier 2008 :** Rapport Financier semestriel 2007/2008
- **14 décembre 2007 :** Chiffre d'affaires 2^o trimestre 2007/2008
- **9 novembre 2007 :** Approbation par l'Assemblée Générale Mixte des comptes annuels 2006/2007 publiés au BALO n^o 104 du 29 août 2007. Attestation des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés 2006/2007.
- **14 septembre 2007 :** Chiffre d'affaires 1^o trimestre 2007/2008
- **7 septembre 2007 :** Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 26 octobre 2007 sur les comptes annuels 2006/2007

II. AMF – Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org>)

- **29 août 2008 :** Rapport Financier annuel 2007/2008
- **7 juillet 2008 :** Communiqué sur résultats annuels 2007/2008
- **4 juillet 2008 :** Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **12 juin 2008 :** Communiqué sur chiffre d'affaires annuel 2007/2008
- **31 mars 2008 :** Tonnellerie François Frères acquiert Speyside Cooperage
- **3 mars 2008 :** Information financière 3^o trimestre 2007/2008

- **3 mars 2008 :** Communiqué sur chiffre d'affaires 3° trimestre 2007/2008
- **30 janvier 2008 :** Avenant au contrat de liquidité
- **3 janvier 2008 :** Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **21 décembre 2007 :** Rapport Financier semestriel 2007/2008
- **13 décembre 2007 :** Communiqué sur résultats semestriels 2007/2008
- **30 octobre 2007 :** Compte Rendu Assemblée Générale 26/10/2007
- **13 septembre 2007 :** Information financière 1° trimestre 2007/2008
- **7 septembre 2007 :** Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 26 octobre 2007 sur les comptes annuels 2006/2007

III. WIRE - LES ECHOS (<http://www.lesechos.fr>)

- **29 août 2008 :** Rapport Financier annuel 2007/2008
- **7 juillet 2008 :** Communiqué sur résultats annuels 2007/2008
- **4 juillet 2008 :** Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **12 juin 2008 :** Communiqué sur chiffre d'affaires annuel 2007/2008
- **31 mars 2008 :** Tonnellerie François Frères acquiert Speyside Cooperage
- **3 mars 2008 :** Information financière 3° trimestre 2007/2008
- **3 mars 2008 :** Communiqué sur chiffre d'affaires 3° trimestre 2007/2008
- **30 janvier 2008 :** Avenant au contrat de liquidité
- **3 janvier 2008 :** Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **21 décembre 2007 :** Rapport Financier semestriel 2007/2008
- **13 décembre 2007 :** Communiqué sur résultats semestriels 2007/2008
- **30 octobre 2007 :** Compte Rendu Assemblée Générale 26/10/2007
- **13 septembre 2007 :** Information financière 1° trimestre 2007/2008
- **7 septembre 2007 :** Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 26 octobre 2007.

IV. SITE INTERNET (<http://www.francoisfreres.com>)

- **29 août 2008 :** Rapport Financier annuel 2007/2008
- **22 juillet 2008 :** Réunion d'information 2007/2008
- **7 juillet 2008 :** Communiqué sur résultats annuels 2007/2008
- **4 juillet 2008 :** Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **12 juin 2008 :** Communiqué sur chiffre d'affaires annuel 2007/2008
- **1^{er} avril 2008 :** Tonnellerie François Frères acquiert Speyside Cooperage
- **4 mars 2008 :** Information financière 3^o trimestre 2007/2008
- **4 mars 2008 :** Communiqué sur chiffre d'affaires 3^o trimestre 2007/2008
- **30 janvier 2008 :** Avenant au contrat de liquidité
- **30 janvier 2008 :** Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **21 décembre 2007 :** Rapport Financier semestriel 2007/2008
- **14 décembre 2007 :** Communiqué sur résultats semestriels 2007/2008
- **30 octobre 2007 :** PV AG du 26/10/2007
- **30 octobre 2007 :** Compte Rendu Assemblée Générale 26/10/2007
- **29 octobre 2007 :** Résultats scrutin AGM du 26/10/2007
- **13 septembre 2007 :** Information financière 1^o trimestre 2007/2008
- **7 septembre 2007 :** Rapport annuel 2006/2007
- **7 septembre 2007 :** Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 26 octobre 2007 sur les comptes annuels 2006/2007, Modalités de participation à l'AG, Texte des résolutions, Rapport Annuel 2006/2007
- **7 septembre 2007 :** Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale Mixte du 26 octobre 2007

V. GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BEAUNE
(<http://www.infogreffe.com>)

- **14 janvier 2008 :** Procès verbal Conseil de Surveillance du 26/10/07 – Nomination de membre du Directoire (dépôt n°52 du 14/01/2008)
- **14 novembre 2007 :** Procès Verbal d'Assemblée Générale du 26/10/2007, Statuts à jour, Modification de l'article 20 des statuts (dépôt n°1433 du 14/11/2007)
- **30 octobre 2007 :** Rapport des Commissaires aux comptes, Rapport de gestion, Rapport du Président sur le contrôle interne, Rapport du Conseil de Surveillance relatif aux comptes clos le 30 avril 2007 (dépôt n° 1706 du 30 octobre 2007)
- **30 octobre 2007 :** Comptes consolidés au 30 avril 2007 et Rapport Commissaires aux comptes (dépôt n° 1707 du 30 octobre 2007)

VI. PUBLICATIONS EFFECTUEES DANS DES JOURNAUX

- **12 juillet 2008 :** INVESTIR – Communiqué sur les résultats annuels 2007/2008
- **12 juillet 2008 :** JOURNAL DES FINANCES – Communiqué sur les résultats annuels 2007/2008
- **8 juillet 2008 :** LES ECHOS – Communiqué sur résultats annuels 2007/2008
- **5 avril 2008 :** JOURNAL DES FINANCES - Tonnellerie François Frères acquiert Speyside Cooperage
- **1^{er} avril 2008 :** LES ECHOS - Tonnellerie François Frères acquiert Speyside Cooperage
- **14 décembre 2007 :** LES ECHOS – Communiqué sur résultats semestriels 2007/2008
- **14 décembre 2007 :** LA TRIBUNE – Communiqué sur résultats semestriels 2007/2008
- **15 décembre 2007 :** INVESTIR – Communiqué sur résultats semestriels 2007/2008
- **15 décembre 2007 :** JOURNAL DES FINANCES – Communiqué sur résultats semestriels 2007/2008

- **10 décembre 2007** : JOURNAL DU PALAIS – Nomination d'un membre du Directoire
- **5 novembre 2007** : JOURNAL DU PALAIS – Publication du nombre d'actions et droits de vote
- **2 octobre 2007** : LE BIEN PUBLIC – Convocation à L'Assemblée Générale du 26 octobre 2007
- **7 septembre 2007** : LA TRIBUNE – Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 26 octobre 2007